



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MAI 2025



PROCÈS VERBAL

SOMMAIRE

<u>DOSSIERS EN EXERGUE</u>	PAGES
Hommage à M. Jacques-Olivier MARTIN, adjoint au maire	8
Points pour information	
1. Point d'actualité sur la participation citoyenne des Angevins :	9
- journée citoyenne du 25 mai	
- nombre de votants de la 7 ^{ème} édition du budget participatif	
- bilan du « permis citoyen »	10
2. Bilan du plan Nature en ville	13
<u>PARCS, JARDINS ET PAYSAGES</u>	
<i>Rapporteur : Hélène CRUYPENINCK</i>	
1°) Schéma directeur des paysages angevins - Patrimoine arboré - Convention avec Angers Loire Métropole et France Nature Environnement Anjou - Attribution de subvention (DEL-2025-143)	25
2°) Schéma directeur des paysages angevins - Participation financière à l'achat d'arbres - Attribution de subventions (DEL-2025-144)	27

<u>AUTRES DOSSIERS</u>	PAGES
<u>ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE</u>	
<i>Rapporteur : Nicolas DUFETEL</i>	
3°) Action culturelle - Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions (DEL-2025-145)	29
4°) Conservatoire à rayonnement régional - Demos - Reconduction du poste de coordinateur (DEL-2025-146)	31
5°) Angers Patrimoine - Réédition Le Guide Angers (DEL-2025-147)	33

<i>Rapporteur : Caroline FEL</i> 6°) Action culturelle - Soutien aux acteurs culturels angevins - Attribution de subventions dans le cadre du contrat de ville et de la programmation 2025 (DEL-2025-148)	34
<u>ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS</u> <i>Rapporteur : Karine ENGEL</i> 7°) Politique sportive - Associations sportives amateurs - Attribution de subventions manifestations et fonctionnement (DEL-2025-149) 8°) Politique sportive - Quartier Belle-Beille - Stade Paul Robin - Travaux de remplacement du gazon synthétique du terrain de football (DEL-2025-150)	36 38
<u>POLITIQUES EDUCATIVES ET FAMILLE</u> <i>Rapporteur : Caroline FEL</i> 9°) Prestations péri et extrascolaires - Fonctionnement des structures d'accueil pour les 2 / 14 ans gérées par la Ville d'Angers - Actualisation du règlement intérieur (DEL-2025-151)	40
<u>CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS</u> <i>Rapporteur : Alima TAHIRI</i> 10°) Fonds projets de quartier - Attribution de subventions (DEL-2025-152) <i>Rapporteur : Christelle LARDEUX-COIFFARD</i> 11°) Contrat de ville 2025 - Associations - Styl&Moi - Femmes d'ici et d'ailleurs - Attribution de subventions (DEL-2025-153)	42 44
<u>SANTE PUBLIQUE</u> <i>Rapporteur : Richard YVON</i> 12°) Vie Associative - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes morales de droit privé - Attribution - Exercice 2025 (DEL-2025-154)	46

<u>URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN</u> <i>Rapporteur : Roch BRANCOUR</i> 13°) Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2025-2031 (DEL-2025-155) 14°) Quartier Centre-ville La Fayette - Avenue de Chanzy - Cession de parcelles (DEL-2025-156)	50 53
<u>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</u> <i>Rapporteur : Florian RAPIN</i> 15°) Chaufferie urbaine Mayenne 1 & 2 - Installation classée - Augmentation de la capacité du site avec la construction de la chaufferie Mayenne 2 - Société publique locale (SPL) Alter services - Avis (DEL-2025-157)	55
<u>ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE</u> <i>Rapporteur : Stéphane PABRITZ</i> 16°) Association Les Vitrites d'Angers - Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 - Avenant - Attribution d'une subvention exceptionnelle pour la célébration des 30 ans de l'association (DEL-2025-158) 17°) Braderie - Association « Angers Terre d'Athlétisme » – Attribution de subvention (DEL-2025-159)	57 58
<u>VOIRIE ET ESPACES PUBLICS</u> <i>Rapporteur : Roch BRANCOUR</i> 18°) Quartier Centre-ville - Passage des 4 Vents - Convention d'installation de deux portails avec les propriétaires riverains (DEL-2025-160) 19°) Portails du passage des 4 Vents et de l'impasse des Petits-Pères - Tarif de la caution facturée lors de la remise des badges et télécommandes (DEL-2025-161)	59 60
<u>RAYONNEMENT ET COOPERATIONS</u> <i>Rapporteur : Benoît PILET</i> 20°) Déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions (rectification) (DEL-2025-162)	61

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Rapporteur : Florian RAPIN

21°) Quartier Doutre - Quai des Carmes - Cession de gré à gré d'un bien de type modulaire au profit de la SARL La Maison du quai (DEL-2025-163)

63

Rapporteur : Christophe BÉCHU

22°) Angers - Quartier Centre-ville - La Fayette-Eblé – Rue Alberic Dubois - Podeliha - Acquisition en vefa de 13 logements - Garantie d'emprunt (DEL-2025-164)

64

23°) Angers - Quartier Doutre - Saint-Jacques - Nazareth - Boulevard Albert Camus - Résidence "Les terrasses de la Garenne" - Logi-Ouest - Réhabilitation de 48 logements - Garantie d'emprunts (DEL-2025-165)

66

24°) Angers - Quartier Saint-Serge - Ney - Chalouère - Caserne Desjardins "Les Merlinettes", rue Robert Surcouf - Podeliha - Construction de 17 logements - Garantie d'emprunts (DEL-2025-166)

68

25°) Angers - ZAC des Capucins - Secteur des Bretonnières - OFS Racines - Acquisition foncière - Garantie d'emprunts (DEL-2025-167)

70

26°) Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation (DEL-2025-168)

72

♦ **Liste des décisions du maire** prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

73

♦ **Liste des marchés pris en application de la délégation du conseil municipal au maire**, pour information en application de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

76

♦ **Débat autour de deux vœux proposés par les deux groupes politiques du conseil**

Christophe BECHU



MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 26 mai 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 20 mai 2025
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 20 heures 30*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL (jusqu'à la DEL-2025-167), Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoit PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Anita DAUVILLON, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, M. Patrick GANNON, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO, Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA

Etaient excusés : M. Francis GUTEAU, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Bruno GOUA, Mme Céline VERON, Mme Elsa RICHARD, M. Julien GUILLANT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD à partir de la DEL-2025-168

M. Francis GUTEAU a donné pouvoir à Mme Marina CHUPIN

M. Benjamin KIRSCHNER a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON

Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à Mme Alexa CHAMORET

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Yves GIDOIN

Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK

M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Claire SCHWEITZER

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Julien GUILLANT a donné pouvoir à M. Vincent FEVRIER

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Alexa CHAMORET



*Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 27 mai 2025.
La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi
qu'au service des archives vivantes de la Ville.*

CONSEIL MUNICIPAL D'ANGERS

SEANCE DU LUNDI 26 MAI 2025

Monsieur le Maire : Nous avons un certain nombre de personnes excusées ce soir et qui ont donné pouvoir :

♦

Y a-t-il d'autres absents ou excusés ? ...



Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, Mme Alexa CHAMORET a été désigné pour cette fonction qu'elle a acceptée.



Hommage à M. Jacques-Olivier MARTIN, adjoint au maire



Jacques-Olivier Martin

17 juillet — 4 mai
1973 — 2025

POINTS POUR INFORMATION

1) Point d'actualité sur la participation citoyenne des Angevins :

- journée citoyenne du 25 mai (projection d'une vidéo).
- nombre de votants de la 7^{ème} édition du budget participatif,

BUDGET PARTICIPATIF

2024/2025

Bilan phase de vote
24 avril – 25 mai



- bilan du « permis citoyen »,

Le Permis-Citoyen

Un dispositif « gagnant-gagnant » du CCAS



angers.fr



1

Le permis citoyen : dispositif engagé et engageant depuis 10 ans

Une aide à l'obtention du permis de conduire en contrepartie d'un engagement bénévole :
une réciprocité constructive et valorisante



- Un **engagement citoyen** de 20h à 40h
- Une aide financière jusqu'à **1200€**
- Un **accompagnement** individuel par un réseau de partenaires : gestion du stress, tutorat
- Une **expertise du CCAS** reconnue pour l'accès au permis au-delà du dispositif

Depuis 2015 :

- **588 personnes** entrées dans le dispositif
- **312 permis** obtenus
- Plus de **9 944 heures de bénévolat** effectuées
- **534 000 € d'aides versées** par le CCAS de 2015 à ce jour

Profil des bénéficiaires du permis citoyen :

Âge moyen : **25 ans**

65 % sont des hommes

50 % niveau infra-BAC / **40 %** en formation (dont apprentis)

23 % en emploi

en 2024, **74 %** n'avaient jamais été bénévoles et **63 %** souhaitent s'engager durablement comme bénévole à l'issu du permis



angers.fr



2

Le permis citoyen : un levier pour l'insertion et l'engagement

Juliette, 18 ans, hébergée chez sa maman, accompagnée par la Mission Locale Angevine

Titulaire d'un bac ST2S, elle se réoriente et débute un service civique en animation jeunesse.

Elle obtient son code mais échoue à la conduite.

Grâce au module gestion du stress et une conduite supervisée solidaire, le « **tutorat solidaire** », elle obtient son permis.

58 mois d'accompagnement

Coût 3000 € dont 800 € par le CCAS

Bénévolat : **service piscine de la Ville d'Angers**

Juliette est aujourd'hui en CDI en animation

Thierno, 20 ans, accueilli par l'Abri de la Providence.

En apprentissage en BEP peintre en bâtiment.

Il obtient le permis au **1^{er} passage sur boîte automatique**

10 mois d'accompagnement

Coût 2400 € dont : 480 € d'auto-financement, 1100 € d'aides aux apprentis et 820 € du CCAS

Bénévolat : **21h association Emmaüs**

Zhara, 38 ans, seule avec 3 enfants de 4 à 12 ans, en logement social.

En CDD d'insertion pour aller travailler dans le secteur du nettoyage.

Le **tutorat solidaire** lui permet d'obtenir son permis au **3^{ème} passage en boîte automatique**

36 mois d'accompagnement

Coût 3700 € dont : 1900 € d'auto-financement, 300 € de CPF, 600 € de France Travail et 950 € du CCAS

Bénévolat : **30h à la résidence autonomie Saint-Michel du CCAS**

A repassé ensuite seule son permis sur boîte manuelle

angers.fr



3

Le permis citoyen : un dispositif fédérateur et partenarial



Des partenariats nombreux et complémentaires :

- 18 auto-écoles sur Angers et 9 sur l'agglomération
- 52 structures d'engagement solidaire (31 associations et 21 services)
- 6 partenaires instructeurs : MLA, Plie, MDS, CAF, Envergure, France-Horizon

Des ateliers prévention routière avec les bénéficiaires :

- Atelier Théâtre « Provocation à la Sécurité Routière » avec la Compagnie LezArts Vers
- Interventions de la Protection Civile 49 et de Prévention Routière
- Témoignage d'un accidenté grave de la route
- 98 % des participants satisfaits dont 46 % très satisfaits et 16 % qui jugent cette journée indispensable

Les bénévoles :

- 10 tuteurs bénévoles du « tutorat solidaire à la conduite » portée par le CCAS et de la « conduite supervisée 49 » portée par AFODIL.
- 80h heures/an par AFODIL pour le suivi logistique, l'entretien général des véhicules, le recrutement et la formation des tuteurs.

angers.fr



4

Merci de votre attention



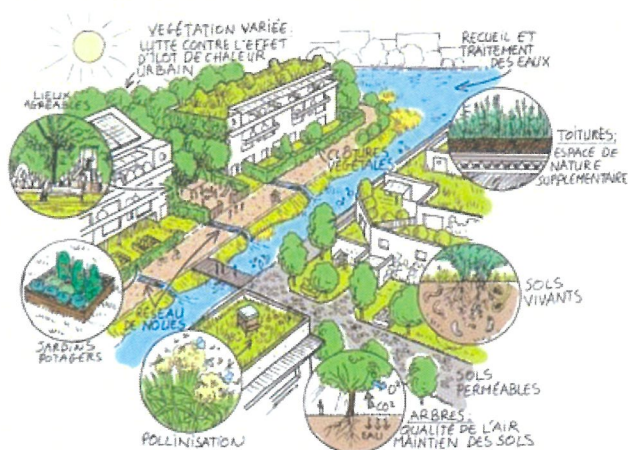
Intervention pour information : Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

2) Bilan du plan Nature en ville, présenté par Hélène CRUYPENNINGCK,



Rôles et bénéfices de la nature en ville

A toutes les échelles ; la ville, le quartier, l'îlot, la rue



Rappel des ambitions

Engagements 2019 - 2025

1 espace de nature à moins de **500 m** de tout angevin

Un investissement de **15 millions d'euros** sur **6 ans**

De nouvelles plantations d'arbres annuelles avec a minima :

- 50 arbres d'alignement plantés / an
- 50 arbres signaux plantés / an
- 50 arbres fruitiers plantés / an

Un programme de forêts urbaines de **150 000 arbres**

50 mini jardins aménagés / an



Air, climat,
biodiversité



Ressources
Eau



Santé, cadre
de vie



Sols



Évaluation globale des actions 2019 - 2025

Schéma Directeur des Paysages Angevins
et Plan Nature en Ville



I – Apporter les bénéfices de la nature en ville à toutes les échelles



Rénovation verte de Belle-Beille et Monplaisir

Plan Places

Budget participatif

Végétalisation des cours d'écoles

Végétalisation de rues

Plan Parcs

Hauts de Saint-Aubin

Rives Vivantes

Quai Saint-Serge

Végétalisation des rues

+ 43 ha
de nature offerts aux Angevins
entre 2019 et mai 2025

La part belle au végétal dans tous les projets

Maillage et résille verte urbaine



Belle-Beille
place Marcel Vigne



Ligne B et C du TRAM

Corridor vert du TRAM :
5 ha de nature // 1714 arbres

Rénovations vertes urbaines :
Belle-Beille, 3 ha // 224 arbres
Monplaisir, 1,5 ha // 153 arbres

Hauts de Saint-Aubin : 17 ha // 1 154 arbres
Saint-Serge : 5 ha // 570 arbres
Thiers-Boisnet : 0,4 ha
Saint-Laud : 0,5 ha // 46 arbres

Rives Vivantes :
1,3 ha // 380 arbres

Et aussi, + 10 ha avec : plan places, végétalisation de rues, végétalisation des cours d'écoles, végétalisation du cœur de ville, et désimperméabilisations ponctuelles.

Préserver et diversifier les espaces

Un outil réglementaire : le PLUi

Actions sur le mandat :

- OAP thématiques,
- Préservation des composantes végétales,
- Les aires de stationnements,
- Les arbres remarquables,



Platan de l'île Saint-Aubin classé arbre remarquable

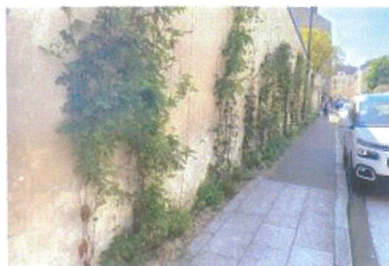
Engagements du PLUi :

- 380 ha d'espaces de nature protégés
- 503 arbres classés « arbres remarquables »
- 1 arbre pour 4 places de stationnement
- 50% des surfaces de stationnement désimperméabilisées



Innover en cœur urbain

Renforcer la place du végétal



Projet 'Cultivons nos murs'



Rue David d'Angers

- Végétalisation des rues 650 m² (David d'Angers, Chevreul, Saint-Maurille)

Action entre juin 2024 et mai 2025 :

- Végétalisation de la Cité Médiévale (25 mini-jardins)



Faire évoluer l'existant

Plan parcs ; adapter les espaces aux usages et aux enjeux de transition écologique



Jardin de la Madeleine



Square Toublanc

Réhabilitations 2019 – mai 2025 :

- Parc Saint-Léonard : 22 arbres et 1600 jeunes plants
- Jardin de la Madeleine : 27 arbres, reprise des usages
- Parc Demazis : 17 arbres, désimperméabilisation de 330m², reprise des usages et 1 123 jeunes plants

Réhabilitation entre juin 2024 et mai 2025 :

- Square Toublanc : 700 m² de zone perméable, 3 arbres



Favoriser les îlots de fraîcheur dans les écoles

Végétaliser les 72 cours d'écoles

- **Doubler le nombre d'arbres**
plantation de 600 arbres,
- **Végétaliser / désimperméabiliser**
25% minimum (8 000 m²),



La cour d'école élémentaire Condorcet



La cour d'école des Grandes Maulévries

De 2019 – mai 2025 :

- 42 cours d'écoles végétalisées
- 446 arbres
- 6 974 m² végétalisés / désimperméabilisés

Dont de juin 2024 – mai 2025 :

- 14 cours d'écoles végétalisées
- 196 arbres
- 1 245 m² végétalisés / désimperméabilisés



Végétaliser et désimperméabiliser les rues et les places

Ville éponge



Visuel projeté de la place Kennedy après travaux
Désimperméabilisation de 5 000m² et 10 arbres



Place de la Madeleine

- Rue des Artilleurs : 2 925m² désimperméabilisés et 205 m³ de capacité de stockage des eaux de pluies
- Plan places – Chanoine Bachelot, Madeleine, Kennedy, ...



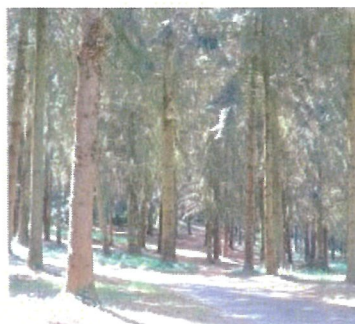
Gérer de façon durable

Une grande diversité patrimoniale et végétale

Des espaces naturels patrimoniaux



Prairie du Lac de Maine



Parc Saint-Nicolas

- Révision du **plan de gestion différenciée**
- **66 ha transformés en prairies fleuries** dans tous les quartiers
- **Parc Saint-Nicolas** : lancement en 2022 du 2nd plan de gestion 2022-2026
- **Parc Balzac** : lancement du plan de gestion 2023-2027
- Intégration de **végétaux labélisés 'Plante Locale'** afin de d'obtenir davantage de biodiversité
- Mise en œuvre d'un **ABCI biodiversité**



Adapter les gammes végétales

Répondre aux enjeux du changement climatique

Adaptation au changement climatique :

- végétaux plus résistants à la sécheresse
- évolution vers des massifs en vivaces



Place Giffard Langevin
mise en place de couvre-sol



Réaménagement du parvis de la mairie

Préservation de la biodiversité :

- Chantier de plantation "bocage urbain"
- Développer les couvre-sols



II – L'arbre en ville



Carte de la canopée urbaine à Angers

Arbres de rues

Vergers partagés

Nouveau barème de l'arbre

Forêts urbaines

Arbres de cours d'écoles

Arbres signaux

Expo 'Nos arbres en Ville'

Charte de l'arbre (48 signataires)

+ 6 032

arbres plantés entre 2019 et mai 2025

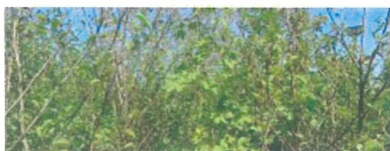
+ 249 774

jeunes plants entre 2019 et mai 2025

⇒ **Soit 10.9 ha**
de forêts urbaines



Planter des arbres en ville



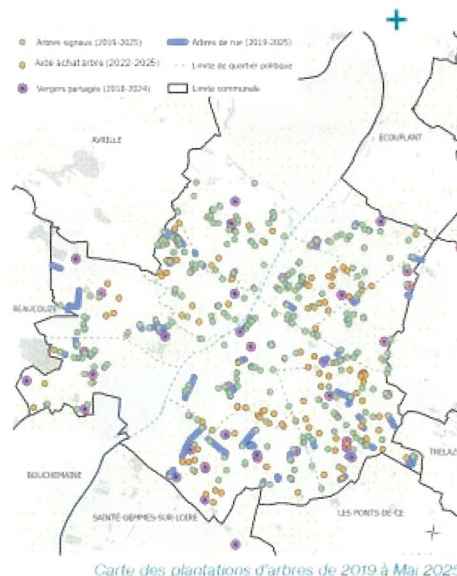
Forêt Miyawaki des Hauts de Saint-Aubin

De 2019 – mai 2025 :

- 350 arbres signaux
- 334 arbres de rues
- 477 fruitiers
- 168 aides à l'achat d'arbres

De juin 2024 – mai 2025 :

- 47 arbres signaux
- 55 arbres de rues
- 28 aides à l'achat d'arbres



Les forêts urbaines

Diversifier les techniques de plantation

Bilan 2019 - mai 2025 :

- Grésillé : 44 665 arbres
- Balzac : 56 043 arbres
- Parc Saint Léonard : 1 600 arbres
- Forêts Miyawaki : 2 250 arbres
- Parc Demazis : 2 248 arbres

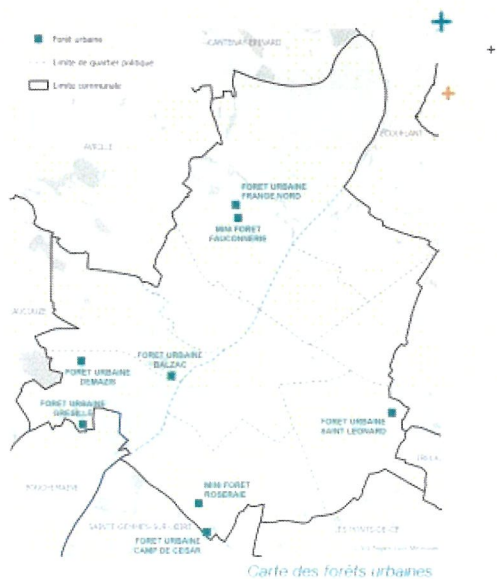
Fin 2025 :

Forêts en libre évolution : 6,1 ha

- Camps de César 1 : 1,8 ha
- Camps de César 2 : 1,6 ha
- Frange Nord : 1,7 ha
- Grésillé Sud : 1 ha

=> 10,9 ha de forêts urbaines

=> 20 000€ de mécénat



III - Fédérer et sensibiliser les Angevins



Mini-jardins

Mini-jardins

Concours « Révélez votre nature »

Jardins partagés

Jardins familiaux

Budget participatif



Les Angevins au cœur de la nature en ville

Bilan 2019 – mai 2025 :

- 314 mini-jardins pour 1 175 mètres
- 6 projets 'Cultivons notre Terre' ;
4 sur Belle-Beille 18 000 m²
2 sur Monplaisir 7 500 m²
- 25 projets du budget participatif pour 2 373 000 €

Dont les chiffres juin 2024 – mai 2025 :

- 66 mini-jardins
- 6 projets du budget participatif pour 390 000 €



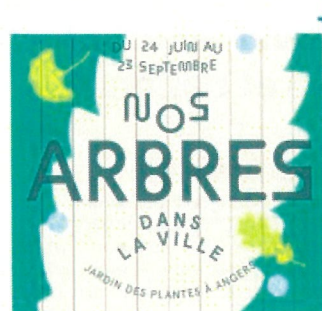
Carte de l'habitant jardinier



Sensibiliser les usagers aux enjeux de la nature en ville



Activité de sensibilisation auprès des enfants
(Hauts de Saint-Aubin)



Exposition 'nos arbres'

Actions :

- Edition du guide **'Planter mon arbre'**
- Exposition **'Nos Arbres dans la Ville'** au Jardin des Plantes à l'été 2023
- Stands grand public / gestion des espaces naturels sensibles
- Mise en place d'un **comité des usagers** du parc Saint Nicolas
- Concours **« Révélez votre nature »**
- **Journées citoyennes**
- Contribution financière à l'achat d'arbres



IV – Valoriser, rayonner et évaluer

Un territoire reconnu pour son savoir-faire

Actions 2019 – 2025 :

- **Villes vertes de France :**
Pour la 4^{ème} édition, Angers est confirmée la ville la plus verte de France.
- **Ville où il fait bon vivre**
1^{ère} ville de 2021 à 2024, 2^{ème} en 2025
- **Victoires du paysage 2020** pour l'allée Jeanne d'Arc
- Mais aussi...



15 ans du parc Terra Botanica – 1^{er} parc du végétal en Europe



Accueil d'événements professionnels :

- IHC 2022
- Salon du végétal
- Végétal connect



Innover avec le territoire local et national

Planter le bon arbre au bon endroit

Projet SESAME - CEREMA - 2022/2025

Outil d'aide à la sélection d'arbres afin de planter au bon endroit grâce à différents critères (ombrage, biodiversité, cadre de vie, paysage, caractéristique physique, ...)



Exemple de zones prioritaires à planter - AURA

Affiner la stratégie de plantation d'arbres - AURA - 2023/2024

Identification cartographique des secteurs à enjeux de plantation d'arbres pour lutter contre les îlots de chaleur urbains.

TI : arrosage centralisé et suivi hydrique

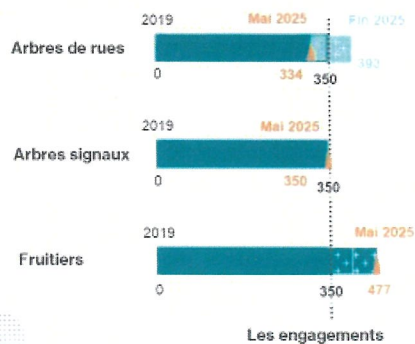
350 sondes dans les fosses d'arbres
10 à 15% de diminution de l'arrosage annuel hors arrêté sécheresse



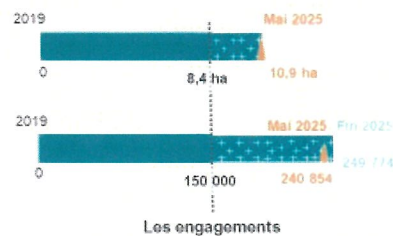
Bilan global chiffré de la période 2019 -2025

Situation à Mai 2025

+ 6 032 arbres plantés



+ Plantation jeunes plants d'arbres



+ 164 contributions à l'achat d'arbres

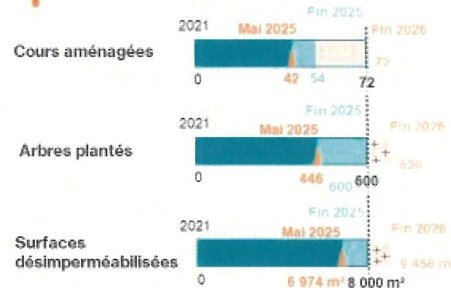


Bilan global chiffré de la période 2019 -2025

▲ Situation à Mai 2025

80% des angevins habitants situés à moins de 300m
d'un espace de nature

+ Végétalisation des cours d'écoles



+ 16,7 millions d'euros investis
+ 3,1 millions en 2025

+ 43 ha d'espaces de nature créés

Arbres plantés



+ 314 mini-jardins



Surfaces désimperméabilisées



Les engagements

Les engagements



© Impression Ville d'Angers - Angers Loire Métropole / NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



Intervention pour information : M. Yves AUREGAN, M. Maxence HENRY

Intervention pour rappel au règlement : Mme Claire SCHWEITZER

DOSSIERS EN EXERGUE

La présidence de la séance est assurée par Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, première adjointe au maire aux Solidarités actives et aux Droits des femmes

Délibération DEL-2025-143

PARCS, JARDINS ET PAYSAGES - Pilotage de la politique

Schéma directeur des paysages angevins - Patrimoine arboré - Convention avec Angers Loire Métropole et France Nature Environnement Anjou - Attribution de subvention

Rapporteur : Hélène CRUYPENINCK

EXPOSE

Depuis 2019 et l'adoption en conseil municipal du Schéma directeur des paysages angevins, renforcé en 2021 par le plan Nature en ville, la Ville d'Angers s'est efforcée de mieux connaître, préserver et développer le patrimoine arboré afin de mettre en place une véritable canopée urbaine qui permettra de mieux lutter contre les effets du changement climatique (arbres de rues, arbres signaux, forêts urbaines, vergers partagés, contribution financière à l'achat d'arbres pour les particuliers, les copropriétés et les bailleurs sociaux).

En juin 2024, le conseil municipal a approuvé les termes de la charte de l'arbre, destinée à formaliser les engagements de la Ville d'Angers et de ses partenaires en faveur de l'arbre sur son territoire. Ces engagements sont multiples et interviennent à tout moment de la vie de l'arbre en milieu urbain.

Cette charte a été élaborée avec les apports de France Nature Environnement Anjou (FNE-Anjou), association connue depuis 1973 sous le nom de La Sauvegarde de l'Anjou, dont le but est notamment la protection de l'environnement.

La Ville souhaite poursuivre ce partenariat afin que l'association l'accompagne sur le volet du patrimoine arboré. Cet accompagnement prendra deux formes.

D'une part, FNE-Anjou interviendra dans le cadre de l'animation de la réunion annuelle intitulée « Instance de l'arbre », qui est un espace de suivi, de discussion et de partage d'informations autour de l'arbre. Cette réunion sera coanimée par FNE-Anjou, qui interviendra notamment sur le cadre réglementaire applicable (ex. démarche éviter, réduire et compenser [ERC]).

D'autre part, FNE-Anjou interviendra sous forme d'aide à la décision dans le cadre de la réalisation de (co)diagnostics sur le patrimoine arboré sensible de la collectivité, établis par la Ville d'Angers.

A cet effet, il est proposé de conclure une convention de partenariat avec Angers Loire Métropole et l'association pour une durée d'un an, reconductible deux fois, et, dans ce cadre, de verser à l'association une subvention annuelle de 1 500 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mai 2025

Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 13 mai 2025

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat conclue avec Angers Loire Métropole et l'association France Nature Environnement Anjou (FNE-Anjou) pour une durée de un an, reconductible deux fois, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Dans ce cadre, attribue à FNE-Anjou une subvention annuelle de 1500 €, versée au second semestre de chaque année d'application de la convention.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.



Délibération n° DEL-2025-143 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'a pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU.



La présidence de la séance est à nouveau assurée par le maire

Délibération DEL-2025-144

PARCS, JARDINS ET PAYSAGES - Paysage urbain

Schéma directeur des paysages angevins - Participation financière à l'achat d'arbres - Attribution de subventions

Rapporteur :Hélène CRUYPENINCK

EXPOSE

Dans le cadre du plan Nature en ville, approuvé le 28 juin 2021, la Ville d'Angers a souhaité accélérer le développement de la canopée urbaine en aidant les Angevins propriétaires à végétaliser leur propriété.

Le principe d'une participation financière de la Ville à l'acquisition d'un arbre par les propriétaires angevins a été validée par délibération du conseil municipal du 27 juin 2022. Pour mémoire, les conditions d'attribution de cette aide financière sont les suivantes :

- seuls les particuliers propriétaires angevins, les copropriétés privées et les bailleurs peuvent y prétendre pour arborer les jardins situés à Angers,
- l'arbre doit être planté en pleine terre selon les règles de distance du voisinage en vigueur,
- l'espèce arborée choisie ne doit pas être considérée comme espèce invasive (cf. guide transmis aux demandeurs),
- pour les particuliers, une seule aide est versée par ménage,
- le montant de l'aide est fixé à 40 € pour l'achat d'un arbre coûtant entre 80 € TTC et 100 € TTC, et de 50 € pour l'achat d'un arbre dont le prix est supérieur à 100 € TTC,
- pour les copropriétés privées et les bailleurs, la participation financière de la ville sera de 50 % du coût d'achat, plafonné à 100 € par arbre ; l'achat de plusieurs arbres par adresse est possible, à hauteur de 30 % du nombre de logements présents dans la copropriété.

Compte tenu de l'étude des dossiers, il convient d'autoriser le versement d'une participation financière pour 28 dossiers éligibles, pour un montant total de 2 406,61 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DEL-2022-195 du conseil municipal du 27 juin 2022,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mai 2025

Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 13 mai 2025

DELIBERE

Au titre de l'achat d'un arbre et conformément aux règles établies, attribue les participations financières pour les montants et au bénéfice des personnes mentionnés dans le tableau annexé à la présente délibération, pour un montant total de 2 406,61 €.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.



Délibération n° DEL-2025-144 : le Conseil Adopte à l'unanimité



DOSSIERS

Délibération n° DEL-2025-145

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Action culturelle - Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions

Rapporteur : Nicolas DUFETEL

EXPOSE

La 12^{ème} édition de **Lévitacion France** est prévue les 27 et 28 juin 2025 sur les rives du Lac de Maine. Ce festival, né en 2013 d'une coopération culturelle et économique entre les villes d'Angers et d'Austin (USA), défend le renouveau des esthétiques psychédélics, tant en musique que dans les arts graphiques, et confère à l'événement une reconnaissance et une notoriété publiques, professionnelles et médiatiques. Au titre du soutien à ce festival, il est proposé une aide de 35 000 € à l'association Lévitacion France.

Dans le cadre de la tournée de la nouvelle version de « 180 » de **la compagnie Atelier de Papier** en Provence-Alpes-Côte d'Azur avec 15 représentations prévues du 6 au 17 mai 2025, la Ville d'Angers propose une aide de 400 € afin de permettre à la compagnie de renforcer la diffusion de son répertoire sur de nouveaux territoires.

L'association L'R de Rien organise en 2025 une série d'ateliers pour les 11-17 ans, encadrés par des professionnels de la musique et aboutissant à plusieurs restitutions en public sur le territoire, dont une aura lieu en première partie de la soirée du 17 juillet dans le cadre du festival Tempo Rives au jardin du musée des Beaux-Arts. Pour soutenir ce projet de sensibilisation aux pratiques culturelles et sa diffusion, la Ville d'Angers propose un soutien à hauteur de 1 000 €.

A l'automne 2025, **l'association Ateliers d'Artistes** organise deux temps forts : une exposition collective intitulée « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout prend forme », du 23 septembre au 15 octobre 2025, et un week-end portes ouvertes et de rencontres avec des artistes plasticiens locaux, les 29 et 30 novembre. Pour ces deux événements, la Ville propose une subvention de 3 500 €.

La compagnie La Turbulente propose d'animer des ateliers artistiques et culturelle autour de sa pièce « ADN », destinés à des résidents de la maison Farman, foyer géré par l'association Habitat et Humanisme. Pour ces ateliers, qui comprennent une initiation au théâtre et au travail d'écriture et la découverte de la pièce, la Ville d'Angers propose une aide de 400 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mai 2025

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mai 2025

DELIBERE

Attribue les subventions suivantes, versées en une seule fois, pour un montant total de 40 300 € :

L'association Levitation France	35 000 €
L'association Ateliers d'Artistes	3 500 €
L'association L'R de Rien	1 000 €
La Compagnie Atelier de Papier.....	400 €
La Compagnie La Turbulente	400 €

Approuve la convention avec l'association Lévitiation France, dont le projet est annexé à la présente délibération, et autorise le maire ou son représentant à la signer.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.



Délibération n° DEL-2025-145 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2025-146

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Enseignement artistique

Conservatoire à rayonnement régional - Demos - Reconduction du poste de coordinateur

Rapporteur : Nicolas DUFETEL

EXPOSE

Le Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale (Demos) œuvre en faveur de la démocratisation culturelle par la pratique musicale en orchestre. Il forme les futurs citoyens du XXI^e siècle en plaçant la musique au cœur de leur développement et en donnant une place centrale au travail social. Dans une cohérence pédagogique et artistique globale, il propose un apprentissage de la musique à des enfants angevins des quartiers relevant de la politique de la ville.

Depuis 2019, à Angers, plus de 200 enfants ont déjà bénéficié de Demos. Chacun d'eux s'est vu confier un instrument de musique pendant trois ans et a suivi deux ateliers hebdomadaires dans une des six maisons de quartier partenaires, encadrés par deux intervenants artistiques de la ville (musiciens, chefs de chœur, danseurs) et un professionnel du champ social. Environ une fois par mois, les enfants répètent en orchestre complet (tutti) sous la direction d'un chef d'orchestre pour préparer un grand concert.

Le second orchestre Demos, créé à la rentrée 2022, donnera ses derniers spectacles en juin 2025.

En septembre 2025, les enfants qui le souhaitent pourront bénéficier d'un accompagnement vers le conservatoire. Ils y intégreront un orchestre Demos de niveau avancé nommé le Youth Orchestra Demos Angers (Yoda).

Fort de ses succès, tout particulièrement sur le plan du développement de l'enfant et du soutien à la parentalité, il est proposé de reconduire ce dispositif pour la période 2025-2028, avec une nouvelle cohorte d'enfants désireux d'apprendre à jouer d'un instrument.

Ce projet est porté par la direction de la Culture et du Patrimoine. La direction opérationnelle du projet est assurée par un agent du conservatoire à rayonnement régional d'Angers placé sous l'autorité de la directrice du CRR et affecté à 70 % de son temps à la coordination de Demos.

Dans la mesure où la Ville d'Angers s'est engagée à renouveler le dispositif « Demos » sur la période 2025-2028, il convient de reconduire ce poste de coordinateur.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mai 2025

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mai 2025

DELIBERE

Approuve le renouvellement du dispositif « Damos » pour un nouveau groupe d'enfants et un cycle qui couvrira la période 2025-2028.

Approuve la reconduction du poste de coordinateur « Damos » au conservatoire à rayonnement régional d'Angers, placé sous l'autorité de sa directrice et sur la même période.

Autorise le maire ou son représentant à signer tout document afférent au projet.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.



Délibération n° DEL-2025-146 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2025-147

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Valorisation et conservation du patrimoine

Angers Patrimoine - Réédition Le Guide Angers

Rapporteur : Nicolas DUFETEL

EXPOSE

Labellisée « Ville d'art et d'histoire » depuis 1986, Angers possède un patrimoine d'une grande diversité qui confère à la ville une richesse historique architecturale importante.

En 2013, la Ville d'Angers a souhaité s'équiper d'un outil, en français et en anglais, *Le Guide Angers, ville d'art et d'histoire*, lui permettant de donner aux habitants et aux touristes une vision globale et dynamique de son territoire au travers de plusieurs circuits. En 2014, une nouvelle version française a été éditée.

Les deux premières éditions de l'ouvrage étant épuisées, il est proposé d'établir une nouvelle convention avec le Centre des monuments nationaux (CMN) pour sa réédition, après mise à jour, dans une nouvelle charte graphique.

A cet effet, la Ville d'Angers versera au CMN une participation financière de 10 000 € (5 000 € en 2025 et 5 000 € en 2026).

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mai 2025
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mai 2025

DELIBERE

Approuve le projet de réédition de l'ouvrage *Le Guide Angers, ville d'art et d'histoire*.

A cet effet, approuve la convention avec le Centre des monuments nationaux, dont le projet est annexé à la présente délibération, et autorise le maire ou son représentant à la signer.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.



Délibération n° DEL-2025-147 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2025-148

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Action culturelle - Soutien aux acteurs culturels angevins - Attribution de subventions dans le cadre du contrat de ville et de la programmation 2025

Rapporteur : Caroline FEL

EXPOSE

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine fixe le cadre du contrat de ville. Un nouveau contrat de ville Engagement Quartiers 2030 d'Angers Loire Métropole, signé le 3 avril 2024 par tous les partenaires, précise les priorités et l'impact souhaité pour les habitants des quartiers prioritaires d'ici 2030.

Les quatre actions ci-dessous seront soutenues par la Ville d'Angers au titre de la programmation 2025 :

- « **Ateliers et cours de musique orientale** » sur plusieurs quartiers prioritaires, à raison de 10 à 30 h de cours par élève selon besoin ; pour ce projet, la Ville propose un soutien de 1 500 € à l'association Al Kamandjati ;
- « **Multivox** » sur le quartier Bédier/Beauval/Morellerie ; ce projet s'appuie sur l'écriture, le chant et la musique afin de mettre la culture et la langue de chaque participant au cœur du projet et favoriser l'apprentissage du français ; pour ce projet, la Ville propose un soutien de 1 000 € à l'association Eoliharpe ;
- « **Le collectif silencieux** » sur le quartier de la Roseraie ; ateliers de pratique théâtrale pour des jeunes de 11 à 18 ans avec un spectacle en fin d'année au Centre Jean Vilar ; parallèlement, ces jeunes découvriront les métiers techniques et le fonctionnement d'une salle de spectacle et assisteront à des spectacles dans les théâtres angevins ; pour ce projet, la Ville propose un soutien de 1 000 € à l'association Omi Sissi ;
- « **Orchestre dans la cité** » sur les quartiers Grand-Pigeon et Saint-Exupéry, dans le cadre du Jumelage entre le quartier Grand-Pigeon et l'Orchestre national des Pays de la Loire (ONPL) initié en 2023 ; ce projet a pour but de tisser des liens durables entre l'orchestre et les habitants des quartiers grâce à différents rendez-vous tout au long de la saison, sur les temps scolaire et extrascolaire ; un concert participatif « Lettres musicales d'Ecosse » sera présenté au Quai le 27 juin 2025 ; pour ce projet, la Ville propose un soutien de 1 000 € à l'ONPL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mai 2025

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mai 2025

DELIBERE

Dans le cadre de la programmation d'actions 2025 du contrat de ville, attribue les quatre subventions suivantes, versées en une seule fois et pour un montant total de 4 500 €, à :

- l'association Al Kamandjati	1 500 €
- l'association Eoliharpe	1 000 €
- l'association Omi Sissi	1 000 €
- l'Orchestre national des Pays de la Loire	1 000 €

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.



Intervention pour information : Mme Sonia PORTENGUEN

Délibération n° DEL-2025-148 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Constance NEBBULA.



Délibération n° DEL-2025-149

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Manifestations sportives

Politique sportive - Associations sportives amateurs - Attribution de subventions manifestations et fonctionnement

Rapporteur : Karine ENGEL

EXPOSE

Les subventions « manifestation » et « fonctionnement » ont pour but de soutenir les associations sportives dans l'organisation de manifestations sportives exceptionnelles et lors d'initiations auprès des jeunes des quartiers.

Ces dossiers s'inscrivent dans la perspective du développement du sport à Angers, à travers notamment le soutien aux associations sportives amateurs lors de manifestations qui font rayonner la ville.

Le soutien dont l'approbation est proposée concerne trois événements, pour une dépense totale de 15 750 €, répartie comme suit :

- 500 € à **Angers Nautique Aviron (ANA)** pour l'organisation d'un championnat régional jeunes des 12-14 ans le 25 mai 2025 ; ce championnat, inscrit au calendrier de la fédération, est qualificatif pour les championnats de France ; environ 150 jeunes de la région s'affronteront sur des épreuves en lignes, épreuves individuelles ou collectives, entre les ponts Jean Moulin et Haute-chaîne ;
- 15 000 € à **Angers terre d'athlétisme (ATA)** pour l'organisation des trails urbains lors de « Tout Angers bouge » le 1^{er} juin 2025 ; le paiement aura lieu en deux fois : 70 % à la signature de la convention et 30 % sur présentation des bilans sportifs, organisationnels et financiers de l'édition ; près de 6 000 coureurs sont attendus pour découvrir les sites emblématiques de la Ville d'Angers grâce à 3 parcours possibles : 9 kms, 12 kms et 22 kms ;
- 250 € à **Angers hockey club vaillante** pour l'organisation d'initiations à la pratique handisport les 23 et 24 juin 2025 pour des classes de CM1/CM2.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mai 2025

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mai 2025

DELIBERE

Approuve l'attribution de subventions « manifestations » et « fonctionnement » pour un montant total de 15 750 €, à verser comme suit :

- 500 € à **Angers Nautique Aviron (ANA)** pour l'organisation d'un championnat régional jeunes des 12-14 ans le 25 mai 2025, à verser en une seule fois ;
- 15 000 € à **Angers terre d'athlétisme (ATA)** pour l'organisation des trails urbains lors de « Tout Angers bouge » le 1^{er} juin 2025 ; le paiement aura lieu en deux fois : 70 % à la signature de la convention et 30% sur présentation des bilans sportifs, organisationnels et financiers de l'édition ;
- 250 € à **Angers hockey club vaillante** pour l'organisation d'initiations à la pratique handisport les 23 et 24 juin 2025, à verser en une seule fois.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.



***Délibération n° DEL-2025-149 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'a pas pris part au vote: Mme Bénédicte BRETIN.***



Délibération n° DEL-2025-150

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Accès aux autres équipements sportifs

Politique sportive - Quartier Belle-Beille - Stade Paul Robin - Travaux de remplacement du gazon synthétique du terrain de football

Rapporteur :Karine ENGEL

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique de maintien du patrimoine et d'optimisation de son utilisation de manière à accompagner le développement des quartiers objets d'opérations de rénovation, la Ville d'Angers a entrepris la réfection du terrain de football du stade Paul Robin, situé dans le quartier de Belle-Beille, rue de la Lande. Il s'agit de procéder au remplacement du revêtement synthétique actuel, devenu vétuste et dangereux pour les pratiquants.

A cet effet, un marché de travaux non alloti a été lancé en procédure adaptée, pour :

- la dépose et l'évacuation du revêtement,
- le terrassement et la vérification des réseaux,
- la pose du nouveau revêtement.

Les travaux s'organiseront entre les mois de juillet et septembre 2025 afin, d'une part, de perturber le moins possible entraînements et compétitions et, d'autre part, d'éviter les aléas climatiques de l'automne/hiver pour la pose technique du revêtement.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix unitaires.

Lors du Comité de suivi du 19 mai 2025, le rapport d'analyse des offres a proposé d'attribuer le marché à la SAS SPORTINGSOLS, offre de base sise 9 rue du Stade 85 250 SAINT FULGENT pour un montant de 503 916 € HT soit 604 699,20 € TTC.

Des demandes de subventions de montants aussi élevés que possible seront formées auprès des divers organismes financeurs potentiels.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mai 2025
Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mai 2025

DELIBERE

Autorise le maire, le premier adjoint au maire, le président de la CAO ou l'un des adjoints bénéficiant d'une délégation de signature au titre de la commande publique, à signer le marché ayant pour objet les travaux de remplacement du gazon synthétique du terrain de football du stade Paul Robin avec la SAS SPORTINGSOLS, offre de base, sise 9 rue du Stade 85 250 SAINT FULGENT pour un montant de 503 916 € HT soit 604 699,20 € TTC, ainsi que tout acte se rapportant à la notification, l'exécution et le règlement des contrats objet de la présente délibération.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.



Délibération n° DEL-2025-150 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2025-151

POLITIQUES EDUCATIVES ET FAMILLE - Autres activités en direction de l'enfant

Prestations péri et extrascolaires - Fonctionnement des structures d'accueil pour les 2 / 14 ans gérées par la Ville d'Angers - Actualisation du règlement intérieur

Rapporteur : Caroline FEL

EXPOSE

Chaque année, la Ville d'Angers organise des prestations périscolaires ainsi que des prestations d'accueil de loisirs le mercredi et durant les vacances scolaires. Elle propose également des stages et des mini-camps et veillées durant l'été. Sont concernés par l'ensemble de ces prestations les enfants de 2 à 14 ans.

Le règlement intérieur définit les modalités d'inscription et de fonctionnement de ces activités ainsi que les conditions d'accueil et de fonctionnement des structures périscolaires et extrascolaires concernées.

La présente délibération a pour objet d'actualiser le règlement intérieur relatif à ces prestations pour la prochaine année scolaire 2025/2026.

L'actualisation du règlement intérieur porte sur :

- l'intégration, à la demande de la CAF, d'un paragraphe sur les ateliers du midi, permettant de percevoir des recettes liées à cette activité proposée gratuitement aux familles.

Pour rappel, des ateliers du midi peuvent être mis en place sur certaines écoles sur le temps de pause méridienne auprès des enfants de maternelle ou d'élémentaire. Ils ont pour objet de proposer aux enfants des activités enrichissantes autour du temps de repas. Il peut s'agir d'activités liées au sport, à la culture, à l'environnement, à la citoyenneté ou aux jeux. D'une durée d'une heure, ces ateliers gratuits sont encadrés par des animateurs diplômés de la Ville d'Angers ou par des intervenants extérieurs.

Intégrer des activités ludiques et éducatives sur les temps du midi participe à réduire la fatigue et l'anxiété que peuvent ressentir certains élèves, et favoriser un retour en classe plus serein et concentré l'après-midi.

- une information complémentaire sur les règles de vie qui précise que les écoles et accueils de loisirs sont des lieux non-fumeurs dans les espaces couverts et non-couverts.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mai 2025

Considérant l'avis de la commission Educations du 05 mai 2025

DELIBERE

Approuve l'actualisation du règlement intérieur relatif aux prestations péri et extrascolaires proposées aux enfants de 2 à 14 ans par la Ville d'Angers, pour l'année scolaire 2025/2026.



Interventions pour information : Mme Marielle HAMARD, Mme Claire SCHWEITZER, Mme Pascale MITONNEAU

Délibération n° DEL-2025-151 : le Conseil Adopte à l'unanimité



La présidence de la séance est assurée par Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, première adjointe au maire aux Solidarités actives et aux Droits des femmes

Délibération n° DEL-2025-152

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Fonds projets de quartier - Attribution de subventions

Rapporteur : Alima TAHIRI

EXPOSE

Le conseil municipal du 31 mai 2021 a adopté les projets de quartier, feuilles de route du développement territorial des dix quartiers d'Angers. Inscrits dans une démarche partenariale, ces projets de quartier ont pour vocation d'être des espaces de dialogue et d'action avec les acteurs des quartiers et les habitants.

Les priorités sont définies et peuvent être mises en place par les associations, les acteurs institutionnels ou bien encore la collectivité elle-même.

Le fonds de soutien aux projets de quartier est mobilisable dès lors que les actions, portées par les associations, répondent aux enjeux d'un projet de quartier.

Il est proposé aujourd'hui de valider le financement des projets suivants :

- **« Jardiner à la CLCV », porté par l'association Consommation logement et cadre de vie (CLCV), dans le quartier de Monplaisir, pour un montant de 1 248 €.**

Ce projet vise à mobiliser les habitants du quartier autour d'ateliers de jardinage et à les accompagner dans un projet collectif en créant du lien social. Il encourage la participation des habitants à la vie du quartier.

L'association propose à des habitants de s'inscrire à des ateliers de :

- jardinage : initiation à la permaculture, découverte des apports d'un composteur, découverte de plantes sauvages comestibles, cultiver des fruits et légumes de saison, création d'un parterre de fleurs ;
- petit bricolage : création et décoration d'un salon de jardin.

Deux ateliers par semaine seront programmés jusqu'au mois d'octobre 2025 pour mener à bien cette action.

- **« Monplaisir à lire », porté par l'association Report'Cité, dans le quartier de Monplaisir, pour un montant de 5 500 €.**

Après une période d'arrêt, un nouveau journal de quartier a vu le jour à Monplaisir, porté par une quinzaine d'habitants : *Monplaisir à lire*. Ce nouveau journal a pour mission de proposer des informations pratiques et de valoriser la vie locale.

Imprimé en 4 000 exemplaires, il est distribué dans les boîtes aux lettres du quartier, ainsi que dans tous les lieux publics de Monplaisir.

Ce projet vise à accompagner le comité de rédaction porté par les habitants du quartier à valoriser le vivre ensemble et la cohésion sociale dans un quartier en évolution.

- **« Chantier participatif », porté par l'association La Ruche de Belle-Beille, dans le quartier Belle-Beille, pour un montant de 3 000 €.**

Ce projet vise à créer, avec l'aide des habitants, des structures associatives et des partenaires du quartier, des aménagements extérieurs et une végétalisation du bar associatif « L'échappée belle » sous forme de chantier participatif. Ce projet encourage donc la participation des habitants à la vie du quartier et constitue un soutien aux pratiques culturelles et artistiques.

Des temps de chantiers organisés par l'association aboutiront à :

- la construction d'une scène extérieure et de mobiliers extérieurs ;
- la construction d'un espace de jeux pour les enfants et de mobiliers d'assise ;
- la plantation de végétation.

La création d'une scène extérieure dans le jardin offrira un espace d'expression et de partage aux artistes locaux, aux associations culturelles et aux groupes. Ce projet permettra aussi de créer un point de rencontre pour les habitants du quartier.

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mai 2025
 Considérant l'avis de la commission Solidarités du 06 mai 2025

DELIBERE

Au titre du fonds projets de quartier, attribue les trois subventions suivantes pour un montant total de 9 748 € :

- 1 248 € versée en une seule fois, à l'association Consommation logement et cadre de vie (CLCV),
- 5 500 € versée en une seule fois, à l'association Report'Cité,
- 3 000 € versée en une seule fois, à l'association La Ruche de Belle-Beille.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.



***Délibération n° DEL-2025-152 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
 N'a pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU.***



La présidence de la séance est à nouveau assurée par le maire

Délibération n° DEL-2025-153

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Diversité

Contrat de ville 2025 - Associations - Styl&Moi - Femmes d'ici et d'ailleurs - Attribution de subventions

Rapporteur :Christelle LARDEUX-COIFFARD

EXPOSE

En référence à la feuille de route Égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les violences sexistes et sexuelles pour la période 2021/2026, présentée au conseil municipal le 24 octobre 2022 et à sa priorité n°3 relative aux « actions renforcées en faveur de l'accès à l'emploi, aux droits et à la participation citoyenne des femmes », la Ville d'Angers souhaite soutenir les associations qui œuvrent dans ce champ.

Dans le cadre des soutiens alloués au titre du contrat de ville, il est proposé d'accompagner les projets développés par les deux structures suivantes.

L'**association « Styl&Moi »** a pour objectif de créer des liens sociaux et de favoriser l'émancipation des femmes du quartier de la Roseraie. Elle souhaite offrir aux habitantes et en particulier à celles qui se sentent les plus isolées, un moment et un espace propices aux rencontres, aux échanges et à l'ouverture culturelle.

Une grande journée associative sera organisée le 7 juin 2025, réunissant entre 50 et 70 femmes autour d'ateliers axés sur le bien-être, le recyclage et la recherche de solutions « vertes » pour vivre sereinement et sainement dans le quartier de la Roseraie. Ces ateliers incluront du yoga et du stretching, du recyclage, de la beauté bio, de la cuisine, de la danse et un défilé de mode écoresponsable, mettant en avant les créations des talents locaux de la Roseraie, le tout accompagné d'un repas célébrant la mixité culturelle.

Il est proposé que la Ville d'Angers attribue à l'association « Styl&Moi » une subvention de 1 000 € pour son projet « Journée de diversité culturelle et de bien-être au féminin ».

L'**association Femmes d'ici et d'ailleurs** est une association angevine qui œuvre pour promouvoir l'égalité, les richesses de l'interculturalité et qui favorise les rencontres entre les femmes de tous horizons.

Elle a mis en œuvre en 2019, en partenariat avec le Centre Jean Vilar, une chorale éphémère afin de favoriser les liens interculturels et intergénérationnels, de lutter contre l'isolement et de favoriser l'accès à la culture en animant un chœur de femmes.

Cette chorale a permis à des femmes du quartier de la Roseraie et d'horizons différents de se réunir, d'échanger autour de la pratique du chant, de libérer la parole, de porter un discours autour du droit des femmes et de la lutte contre les violences conjugales.

Il est proposé que la Ville d'Angers attribue à l'association Femmes d'ici et d'ailleurs, une subvention de 1 000 € pour son projet « VoiES.X de femmes ».

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mai 2025

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 06 mai 2025

DELIBERE

Attribue à l'association « Syl&Moi » une subvention d'un montant total de 1 000 € versée en une seule fois, pour son projet « Journée de diversité culturelle et de bien-être au féminin ».

Attribue à l'association Femmes d'ici et d'ailleurs une subvention de 1 000 €, versée en une seule fois, pour son projet « VoiES.X de femmes ».

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.



Délibération n° DEL-2025-153 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2025-154

SANTE PUBLIQUE -

Vie Associative - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes morales de droit privé - Attribution - Exercice 2025

Rapporteur : Richard YVON

EXPOSE

La politique de santé publique municipale soutient les associations intervenant dans les champs suivants : information et accès aux droits, orientation et accompagnement, prévention, éducation et promotion de la santé.

Les structures soutenues par la Ville d'Angers agissent ainsi dans une diversité de domaines et pour une diversité de publics, en particulier les publics vulnérables. Ces domaines d'intervention sont les suivants :

- l'accès à l'information des personnes en situation de handicap, la défense des droits des personnes handicapées et de leurs familles, leur accès aux loisirs, au sport, à la culture et aux vacances ;
- l'entraide entre les personnes souffrant de troubles psychiques et l'accompagnement de leurs proches ;
- l'éducation et la promotion de la santé bucco-dentaire, l'éducation à la santé sexuelle, au respect des droits et la proposition d'un accompagnement personnalisé ;
- le soutien aux victimes d'abus sexuels, avec une approche psychologique, sociale et juridique ;
- la lutte contre les addictions avec des actions de prévention et de soutien à toutes les étapes du parcours de soin ;
- la sensibilisation au don d'organes, de tissus et de moelle osseuse ;
- l'information, le soutien et l'accompagnement en faveur de l'amélioration de la qualité de vie des malades de Parkinson, de leur sensibilisation à la maladie et de la lutte contre leur isolement ; de la prévention et de l'accompagnement autour du VIH/sida ; de la promotion des droits des personnes LGBTQI+ ; de l'accompagnement des personnes accidentées de la vie dans l'accès à leurs droits ; de l'accompagnement des enfants et des personnes âgées hospitalisés.

Dans ce contexte, une commission d'arbitrage s'est réunie pour examiner les demandes de subventions de fonctionnement déposées et formuler des propositions pour les associations suivantes :

L'association SURDI 49 est au service des malentendants et devenus-sourds. Elle les informe des démarches administratives et techniques. La Ville propose un soutien à hauteur de 1 000 €.

L'association ESPERANCE promeut les activités sportives, les loisirs, l'accès à la culture et aux vacances, ainsi que tout projet à caractère social en réponse aux besoins des personnes en situation de handicap ou d'exclusion. La Ville propose un soutien à hauteur de 3 000 €.

L'association APF France Handicap défend les droits, accompagne et soutient les personnes en situation de handicap et leurs familles. La Ville propose un soutien à hauteur de 3 000 €.

L'association des Sourds de Maine-et-Loire (ASML) organise des activités de loisirs et culturelles pour la communauté des sourds et est ouverte aux personnes qui désirent la découvrir. La Ville propose un soutien à hauteur de 800 €.

L'association Echanges Sourds et Entendants informe, sensibilise et soutient les familles confrontées à l'annonce de la surdité (accompagnement pour de l'interprétariat en langue des signes française). La Ville propose un soutien à hauteur de 500 €.

L'association Oxygem -Groupe d'entraide mutuelle accueille les personnes ayant rencontré des souffrances psychiques et propose des activités variées. La Ville propose un soutien à hauteur de 2 500 €.

L'Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (UNAFAM) accueille, écoute, soutient, forme, informe et accompagne les familles et l'entourage de personnes vivant avec des troubles psychiques. La Ville propose un soutien à hauteur de 3 500 €.

Le Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) Marguerite D'Anjou et la Résidence Quinconce accueillent les jeunes travailleurs ou apprentis en situation précaire vivant seuls et âgés de 16 à 25 ans, offrent un hébergement temporaire et des espaces communs pour la vie collective. La Ville propose un soutien à hauteur de 2 000 €.

Le Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) David d'Angers et la Résidence Harmattan accueillent les jeunes travailleurs ou apprentis en situation précaire vivant seuls et âgés de 16 à 25 ans, offrent un hébergement temporaire et des espaces communs pour la vie collective. La Ville propose un soutien à hauteur de 2 000 €.

Le Planning Familial accueille, informe et accompagne aux questions en matière de santé sexuelle. La Ville propose un soutien à hauteur de 6 500 €.

L'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire (UFSBD) est un organisme de la profession dentaire dont l'objet est de susciter, d'animer et de coordonner tous les efforts entrepris en faveur de la santé bucco-dentaire. La Ville propose un soutien à hauteur de 1 000 €.

L'association d'Aide aux Victimes d'Abus Sexuels (AAVAS) écoute, aide, soutient, informe et oriente toute personne, à partir de 16 ans, victime d'abus sexuels ou proche de victime, dans une triple approche (psychologique, sociale et juridique). La Ville propose un soutien à hauteur de 11 000 €.

L'association Entraïd Addict 49 (auparavant Alcool Assistance 49) vient en aide aux personnes confrontées à des addictions. Centrée sur l'accueil, l'écoute attentive, la reconnaissance de la souffrance du malade, elle propose un accompagnement adapté à chaque situation. La Ville propose un soutien à hauteur de 700 €.

L'association Addictions Alcool Vie Libre (AAVL) accompagne les personnes à sortir de l'alcoolisme par des actions de prévention et d'aide avant, pendant et après les soins. La Ville propose un soutien à hauteur de 500 €.

L'association ligérienne d'addictologie (ALiA 49) gère 2 établissements médico-sociaux, un CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) ambulatoire et hébergement, un CAARUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues). Elle accueille les usagers pour aider autour des consommations de substances psychoactives (alcool, cannabis, cocaïne, héroïne, médicament, tabac...), ou celles d'un proche, et/ou sur une conduite addictive sans produit (jeux de hasard, cyberdépendance, achat compulsif...). La Ville propose un soutien à hauteur de 8 000 €.

L'association Addictions France (Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie – (ANPAA) accompagne des projets de prévention des conduites addictives quel que soit le milieu (scolaire, professionnel, festif, insertion, justice...). La Ville propose un soutien à hauteur de 1 500 €.

L'association France Adot 49 informe et sensibilise sur la cause du don d'organes, de tissus et de moelle osseuse. La Ville propose un soutien à hauteur de 300 €.

L'association AIDES agit pour prévenir et traiter le VIH/sida, soutenir les personnes vivant avec le virus et promouvoir les droits des personnes LGBTQI+. La Ville propose un soutien à hauteur de 7 000 €.

L'Association des Accidentés de la Vie (FNATH) défend et accompagne les personnes accidentées de la vie, pour faciliter leur accès aux droits dans le domaine des accidents du travail, des maladies professionnelles, mais aussi de toute maladie et handicap. La Ville propose un soutien à hauteur de 500 €.

L'association Parkinson 49 rassemble des malades, leurs conjoints et proches et a pour objectifs d'améliorer leur qualité de vie, de rompre l'isolement et de faire connaître la maladie et les problèmes qui lui sont associés. La Ville propose un soutien à hauteur de 750 €.

L'association Croix-Rouge Française - Unité locale d'Angers agit pour protéger et relever sans condition, les personnes en situation de vulnérabilité et construire avec elles leur résilience. La Ville propose un soutien à hauteur de 1 400 €.

L'association Le Rire Médecin agit auprès des enfants hospitalisés pour restaurer chez eux l'insouciance de leur âge, écouter, comprendre, faire rire et les accompagner pour passer au mieux le cap de l'hospitalisation et trouver en eux les ressources pour vaincre la maladie. La Ville propose un soutien à hauteur de 2 000 €.

L'association Les Blouses Roses interviennent principalement auprès des enfants hospitalisés et des personnes âgées en Ehpad. Ils écoutent, réconfortent, distraient les malades et apportent de la joie dans un quotidien de solitude ou de soins. La Ville propose un soutien à hauteur de 500 €.

L'association des Visiteurs des Malades en Etablissements Hospitaliers est un mouvement bénévole qui lutte contre l'isolement des patients et résidents en établissements de santé. La Ville propose un soutien à hauteur de 500 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mai 2025
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 06 mai 2025

DELIBERE

Attribue les subventions de fonctionnement suivantes, versées en une seule fois, pour un montant total de 60 450 € :

L'association SURDI 49	1 000 €
L'association ESPERANCE	3 000 €
L'association APF France Handicap	3 000 €
L'association des Sourds de Maine-et-Loire	800 €
L'association Echanges Sourds et Entendants	500 €
L'association Oxygem -Groupe d'entraide mutuelle	2 500 €
L'Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques	3 500 €
Le Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) Marguerite D'Anjou et la Résidence Quinconce	2 000 €
Le Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) David d'Angers et la Résidence Harmattan	2 000 €
Le Planning Familial	6 500 €
L'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire	1 000 €
L'association d'Aide aux Victimes d'Abus Sexuels	11 000 €
L'association Entraid Addict 49	700 €
L'association Addictions Alcool Vie Libre	500 €
L'association ligérienne d'addictologie	8 000 €
L'association Addictions France	1 500 €
L'association France Adot 49	300 €
L'association AIDES	7 000 €
L'Association des Accidentés de la Vie	500 €
L'association Parkinson 49	750 €
L'association Croix-Rouge Française	1 400 €
L'association Le Rire Médecin	2 000 €
L'association Les Blouses Roses	500 €
L'association des Visiteurs des Malades en Etablissements Hospitaliers	500 €

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.



***Délibération n° DEL-2025-154 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: Mme Anne-Marie POTOT, Mme Marielle HAMARD.***



Délibération n° DEL-2025-155

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Autres actions d'urbanisme et d'aménagement urbain

Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2025-2031

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage adopté par arrêté le 19 décembre 2018 étant arrivé à échéance, une procédure de rédaction du nouveau schéma a été engagée à partir de décembre 2023 à la suite de l'approbation de la commission départementale consultative des gens du voyage.

Cette procédure de rédaction a été conduite selon plusieurs principes : fiabiliser le diagnostic, renforcer la coopération, accroître l'accompagnement des gens du voyage et améliorer l'offre d'accueil existante. Le processus de révision a permis une large concertation sur le territoire avec l'organisation de plusieurs groupes de travaux et l'association des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés à chaque stade de la révision du schéma départemental.

Ce projet de schéma est composé de deux parties essentielles :

La première partie établit des prescriptions d'actions pour la période 2025-2031 par axes thématiques : accueil, habitat, vie sociale et gouvernance. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- L'enjeu d'accueil :
 - être à l'appui de la gestion des aires,
 - organiser l'accueil des rassemblements évenementiels,
 - conserver une offre d'accueil quantitative et qualitative,
 - structurer la réponse et l'accompagnement lors des stationnements diffus/illicites,
 - poursuivre l'amélioration des conditions d'accueils des grands passages.
- L'enjeu d'habitat :
 - recenser et résorber les situations d'habitats précaires, dont les terrains privés non conformes aux règles d'urbanisme,
 - prendre en considération les besoins des voyageurs dans les dispositifs politiques et documents existants,
 - accompagner les voyageurs vers l'habitat adapté et développer la création d'habitat adapté.
- L'enjeu lié à la vie sociale et à l'inclusion :
 - sécuriser les parcours de scolarisation, développer le partenariat au service de la scolarisation,
 - favoriser l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication,
 - soutenir l'accès à l'emploi : accompagner la recherche d'emploi salarié en complément d'une activité indépendante,
 - faciliter collectivement l'accès à la culture,
 - assurer la promotion de la vaccination,
 - accompagner la santé de la femme tout au long de sa vie,
 - accompagner les voyageurs et leurs aidants présentant une perte d'autonomie et/ou porteurs de handicap.
- L'enjeu de gouvernance :
 - former et sensibiliser sur les instances de suivi du schéma,

- faire vivre le schéma à travers les instances et la mission de coordination.

La seconde partie se compose des fiches territoriales de prescriptions et recommandations par EPCI. La fiche territoriale présentant les obligations de la communauté urbaine Angers Loire Métropole se situe page 54. Pour Angers Loire Métropole, le projet de schéma départemental 2025-2031 prévoit la mise en place des prescriptions et recommandations suivantes :

	Prescriptions et recommandations au SDAHGDV 2018 -2023	Prescriptions au SDAHGDV 2025-2031	Recommandations au SDAHGDV 2025-2031
Angers	2 aires permanentes d'accueil (100 places) + 13 habitats adaptés	4 terrains familiaux locatifs ou équivalent (exemple PLAI-a) * (16 places)	4 prêts locatifs aidés d'intégration
Avrillé	1 aire permanente d'accueil + 4 habitats adaptés	1 aire permanente d'accueil mutualisée avec Montreuil-Juigné 24 places (12 emplacements)	/
Beaucouzé	1 aire permanente d'accueil + 9 habitats adaptés	1 aire permanente d'accueil de 24 places (12 emplacements)	/
Bouchemaine		2 terrains familiaux locatif ou équivalent (exemple PLAI-a) * (8 places)	2 prêts locatifs aidés d'intégration
Briollay	1 terrain familial locatif	1 terrain familial locatif ou équivalent (exemple PLAI-a) *	3 prêts locatifs aidés d'intégration
Ecouflant			1 aire de petits passages (minimum 10 places)
Les-Ponts-de-cé	1 terrain familial locatif	4 terrains familiaux locatifs ou équivalent (exemple PLAI-a) *	
Loire-Authion	1 aire permanente d'accueil	1 APA 5 terrains familiaux locatifs ou équivalent (exemple PLAI-a) * (20 places)	Aire estivale + Amélioration aire de petits passages Andard
Longuenée-en-Anjou		4 terrains familiaux locatifs ou équivalent (exemple PLAI a) *	
Montreuil-Juigné	1 aire permanente d'accueil + 6 habitats adaptés	1 aire permanente d'accueil mutualisée avec Avrillé de 24 places	10 prêts locatifs aidés d'intégration
Mûrs-Érigné	1 aire permanente d'accueil (8 places) + 3 à 4 terrains familiaux locatifs	3 terrains familiaux locatifs ou équivalent (exemple PLAI-a) * (12 places)	
Rives-du-Loir en Anjou		4 terrains familiaux locatifs ou équivalent (exemple PLAI-a) * (16 places)	
Saint Lambert-la-Potherie	4 habitats adaptés	Néant	

Trélazé		1 aire permanente d'accueil	1 aire de petits passages (10 places minimum) + un terrain identifié pour les rassemblements événementiels et familiaux
Verrières-en-Anjou	1 terrain familial locatif	4 terrains familiaux locatifs ou équivalent (exemple PLAI-a) *	

Légende : **PLAI-a**: prêt locatif aidé d'intégration adapté

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code de la sécurité sociale,

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

Vu la loi n°2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et la lutte contre les stationnements illicites,

Vu le décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage,

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} janvier 2016 fixant les statuts de la communauté d'agglomération,

Vu l'avis de la commission départementale consultative des gens du voyage du 1^{er} avril 2025 sur le projet départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2025-2031,

Considérant qu'en application des lois susvisées, la compétence aménagement entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage relève des EPCI ;

Considérant que les organes délibérants des établissements de coopération intercommunale et des communes de plus de 5 000 habitants cités au schéma doivent être consultés et émettre un avis sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mai 2025

Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 13 mai 2025

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 06 mai 2025

DELIBERE

Emet un avis favorable sur le schéma départemental et d'habitat des gens du voyage 2025-2031.



Délibération n° DEL-2025-155 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2025-156

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Centre-ville La Fayette - Avenue de Chanzy - Cession de parcelles

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

La société Tolefi Promotions a pour projet la construction d'un immeuble d'environ 64 logements collectifs au 48 avenue de Chanzy, à proximité du Théâtre Chanzy à Angers. Ce bâtiment sera construit sur un terrain constitué de la parcelle cadastré section DK n° 625 appartenant à un particulier, de la parcelle DK n° 202 en partie dont la propriété relève d'Angers Loire Métropole, ainsi que des parcelles identifiées ci-dessous et appartenant à la Ville d'Angers :

SECTION	NUMERO	SURFACE
DK	203	02a 89ca
DK	204	2a 52ca
DK	205	2a 30ca
DK	627	13a 32ca

Ces parcelles, d'une surface totale de 21a 03ca, en nature de terrain à bâtir, sont closes et relèvent du domaine privé et clos de la Ville d'Angers. Il n'y a donc pas lieu de procéder à un déclassement.

La cession a été consentie sous les conditions suspensives particulières suivantes, au profit de l'acquéreur :

- l'obtention d'un permis de construire,
- l'absence de prescriptions de fouilles archéologiques à l'issue du diagnostic,
- la réalisation d'une étude géotechnique dont le résultat des sondages n'entraîne pas la nécessité de réaliser des fondations spéciales,
- la réalisation d'études de pollution dont le résultat ne révèle pas une pollution des sols impliquant un surcoût d'investissement inhabituel,
- la réalisation d'un taux de pré-commercialisation de 40 % minimum du chiffre d'affaires TTC prévisionnel,
- l'acquisition concomitante de la parcelle cadastrée section DK n° 202 en partie, propriété d'Angers Loire Métropole, et de la parcelle cadastrée DK n° 625 appartenant à un propriétaire privé.

La Ville d'Angers bénéficiera d'une clause de réméré lui permettant de reprendre ces biens dans le délai limite de cinq années à compter de la signature de vente si l'acquéreur :

- n'engage pas les travaux de construction dans un délai de 2 ans,
- vient à déposer une nouvelle demande d'autorisation de construire non conforme aux caractéristiques du programme décrit dans la promesse unilatérale d'achat, et/ou modifiant l'équilibre de la programmation,
- cherche à revendre en l'état, tout ou partie du bien.

Un accord a été conclu pour une cession au prix de 1 021 680 € TTC, soit 851 400 € HT, prix conforme à l'avis des domaines. Les frais de la vente et ceux qui en seront la suite et la conséquence seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

L'acquéreur pourra désigner une autre personne physique ou morale pour acquérir l'ensemble immobilier dans les mêmes conditions. Cette substitution devra faire l'objet d'un accord préalable du maire d'Angers, sollicité par courrier.

La promesse unilatérale d'achat est conclue pour un délai expirant le 7 avril 2026. Passé ce délai, elle deviendra caduque automatiquement, sauf en cas de signature au préalable par les parties d'avenants de prorogation pour un délai de prorogation total limité à 2 ans maximum.

Il est par ailleurs proposé d'autoriser la société Tolefi Promotions à déposer à ses frais une demande de permis de construire ou toute autre demande d'autorisation d'urbanisme conformes à son projet de construction.

Les autres modalités de cession sont définies dans la promesse unilatérale d'achat jointe à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mai 2025

Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 13 mai 2025

Considérant l'avis conforme de la direction immobilière de l'Etat du 17 mars 2025

Considérant la promesse unilatérale d'achat du 14 mai 2025

DELIBERE

Approuve la vente des parcelles cadastrées section DK n° 203, 204, 205 et 627 situées avenue de Chanzy à Angers, au profit de la société Tolefi Promotions, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, au prix de 1 021 680 € TTC, soit 851 400 € HT, et selon les modalités définies dans la promesse unilatérale d'achat annexée à la présente délibération.

Autorise la société Tolefi Promotions à déposer à ses frais une demande de permis de construire ou toute autre demande d'autorisation d'urbanisme conformes à son projet de construction.

Autorise le maire ou son représentant à signer l'acte notarié, les éventuels avenants de prorogation, et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette vente.

Impute la recette sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.



Délibération n° DEL-2025-156 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2025-157

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Ecologie urbaine

Chaudière urbaine Mayenne 1 & 2 - Installation classée - Augmentation de la capacité du site avec la construction de la chaudière Mayenne 2 - Société publique locale (SPL) Alter services - Avis

Rapporteur : Florian RAPIN

EXPOSE

La chaudière urbaine Mayenne 1, située boulevard Elisabeth Boselli à Angers, a été mise en service en 2009 dans le cadre de la création du réseau de chaleur des Hauts-de-Saint-Aubin. Elle comporte deux chaudières biomasse d'une puissance de 2,009 et 3,128 MW et deux chaudières gaz de 1,667 et 6,3 MW. Ces équipements faisaient parties intégrantes des moyens de la production de chaleur de la délégation de service public du réseau des Hauts-de-Saint-Aubin dont le terme était le 15 septembre 2023.

En 2023, dans le cadre de la réorganisation du service public de la chaleur sur l'ouest d'Angers, la communauté urbaine Angers Loire Métropole a confié à la SPL Alter services un contrat de prestations intégrées portant notamment sur les travaux d'investissement suivants : interconnexion des réseaux Belle-Beille et Hauts-de-Saint-Aubin, extension et densification du réseau, construction de la nouvelle chaudière urbaine Mayenne 2.

Compte tenu des perspectives de nouveaux raccordements à court et moyen termes de nouveaux abonnés, cette nouvelle chaudière urbaine Mayenne 2 permettra de développer significativement la production de chaleur renouvelable à hauteur de 80% minimum comme prévu contractuellement et de renforcer la production de chaleur de secours afin de garantir la continuité du service public en cas d'insuffisance et/ou d'indisponibilité des chaudières biomasse par grand froid.

Cette chaudière comportera deux chaudières biomasse d'une puissance de 5,775 MW chacune, deux chaudières gaz de 9,2 MW chacune et une chaudière gaz de 6,3 MW. Dans la chaudière Mayenne 1, seules les deux chaudières biomasse seront conservées pour des puissances respectives de 2,009 et 3,128 MW. Ainsi la puissance globale de la chaudière urbaine Mayenne 1&2 sera de 41,387 MW.

Conformément à l'arrêté préfectoral DCPAT - 2025 n°314 de la direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial du 8 avril 2025, cette demande est soumise à enregistrement et visée dans la nomenclature des installations classées aux rubriques 1532-b et 2910-A-1.

La consultation du public a été ouverte en mairie d'Angers le mercredi 7 mai 2025 et se poursuivra jusqu'au jeudi 5 juin 2025 inclus. Le conseil municipal doit donner son avis au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête publique.

Après étude du dossier, il est proposé d'émettre un avis favorable à la demande d'enregistrement sollicité par la SPL Alter services, sous réserve que les normes édictées par la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement soient strictement respectées.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mai 2025

Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 13 mai 2025

DELIBERE

Emet un avis favorable à la demande d'enregistrement, sollicitée par la SPL Alter services, pour mettre en place dans la chaufferie Mayenne 2, deux chaudières biomasse d'une puissance de 5,775 MW chacune, deux chaudières gaz de 9,2 MW chacune et une chaudière gaz de 6,3 MW, et de conserver dans la chaufferie Mayenne 1, uniquement les deux chaudières biomasse de puissances respectives de 2,009 et 3,128 MW.



*Délibération n° DEL-2025-157 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Roch BRANCOUR, Mme Hélène CRUYPENNINCK,
M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE,
M. Benjamin KIRSCHNER, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN,
Mme Anita DAUVILLON, M. Grégoire LAINÉ, Mme Elsa RICHARD.*



Délibération n° DEL-2025-158

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Gestion de l'espace commercial

Association Les Vitrites d'Angers - Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 - Avenant - Attribution d'une subvention exceptionnelle pour la célébration des 30 ans de l'association

Rapporteur :Stéphane PABRITZ

EXPOSE

Par délibération du 25 septembre 2023, le conseil municipal a approuvé la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 conclue avec l'association Les Vitrites d'Angers. Les objectifs poursuivis dans cette convention contribuent à favoriser la dynamique commerciale du centre-ville par le soutien d'actions portées par l'association.

L'association fête cette année ses 30 ans et a célébré cet anniversaire lors d'une journée festive le 23 mai, sur la place du Ralliement, en associant le public autour de diverses animations avec les commerçants adhérents. Elle a sollicité à cet effet la Ville d'Angers afin d'obtenir une subvention exceptionnelle pour la soutenir financièrement dans l'organisation de cet évènement.

La Ville décide d'apporter son soutien financier par une subvention à hauteur de 3 000 €. Pour ce faire, il convient de conclure un avenant à la convention précitée.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2023-291 du conseil municipal du 25 septembre 2023 approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 avec l'association Les Vitrites d'Angers,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mai 2025

Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 13 mai 2025

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 conclue avec l'association Les Vitrites d'Angers, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Autorise le maire ou son représentant à signer cet avenant.

Dans ce cadre, attribue à l'association une subvention exceptionnelle de 3 000 € pour l'organisation de la journée anniversaire de ses 30 ans.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.



***Délibération n° DEL-2025-158 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'a pas pris part au vote: Mme Sophie LEBEAUPIN.***



Délibération n° DEL-2025-159

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Animation commerce artisanat

Braderie - Association « Angers Terre d'Athlétisme » – Attribution de subvention

Rapporteur :Stéphane PABRITZ

EXPOSE

Cette année, la braderie d'Angers se déroulera le samedi 5 juillet.

Dans le cadre de cet événement commercial, l'association Angers Terre d'Athlétisme, en partenariat avec le Groupement national des indépendants et l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie, organise la course des serveuses et garçons de café.

Cette course contribue à l'attractivité commerciale de la braderie.

Pour la soutenir dans l'organisation de cette manifestation, il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 euros à l'association Angers Terre d'Athlétisme.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mai 2025

Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 13 mai 2025

DELIBERE

Attribue une subvention de 2 000 € à Angers Terre d'Athlétisme pour l'organisation, le samedi 5 juillet 2025, de la course des serveuses et garçons de café dans le cadre de la braderie d'Angers.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.



Délibération n° DEL-2025-159 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'a pas pris part au vote: Mme Bénédicte BRETIN.



Délibération n° DEL-2025-160

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Quartier Centre-ville - Passage des 4 Vents - Convention d'installation de deux portails avec les propriétaires riverains

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

Les riverains du passage des 4 Vents ont sollicité la Ville d'Angers pour installer un portail, à chaque entrée du passage : le premier, au 56 rue Parcheminerie, et le deuxième, au 13 rue petite Romaine. L'enjeu est de limiter les allées et venues sur cette impasse afin de retrouver un espace apaisé.

A cet effet, il convient d'obtenir par convention l'autorisation des propriétaires riverains des deux immeubles situés à chaque entrée du passage, afin que la Ville d'Angers intervienne sur les façades des bâtiments pour y fixer le portail.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mai 2025

Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 13 mai 2025

DELIBERE

Approuve la convention d'installation de deux portails, conclue avec les propriétaires riverains des 56 rue Parcheminerie et 13 rue Petite Romaine à Angers.

Autorise le maire ou son représentant à signer cette convention, dont le projet est annexé à la présente délibération.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.



Délibération n° DEL-2025-160 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2025-161

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Portails du passage des 4 Vents et de l'impasse des Petits-Pères - Tarif de la caution facturée lors de la remise des badges et télécommandes

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

Dans le cadre de la gestion des accès aux portails du passage des 4 Vents et de l'impasse des Petits-Pères, il convient d'instituer le tarif de la caution facturée, lors de leur remise, aux usagers titulaires des badges et télécommandes permettant l'ouverture et la fermeture de ces portails (ces outils demeurant propriétés de la Ville).

Ce tarif est fixé à 20 euros.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mai 2025

Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 13 mai 2025

DELIBERE

Fixe à 20 € le tarif de la caution facturée aux usagers titulaires des badges et télécommandes permettant l'ouverture et la fermeture des portails clôturant le passage des 4 vents et l'impasse des Petits-Pères.

Affecte la recette sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.



Délibération n° DEL-2025-161 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2025-162

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique

Déplacements de groupes scolaires - Attribution de subventions (rectification)

Rapporteur :Benoit PILET

EXPOSE

Le dispositif d'attribution des subventions aux établissements scolaires dans le cadre de leurs déplacements à l'étranger inclut les séjours linguistiques et les échanges scolaires organisés par les établissements d'Angers, sans distinction du lieu de résidence des élèves. Le barème d'attribution a été approuvé par la délibération 2024-279 du conseil municipal du 30 septembre 2024.

La subvention est allouée sur une base forfaitaire de 15 € par élève participant effectivement au déplacement scolaire à l'étranger, en Europe. A cette base forfaitaire s'ajoute un bonus sous forme d'une ou plusieurs majorations cumulables selon trois critères suivants : publics (en fonction de l'indice de position sociale), ville jumelle ou partenaire et projet de mobilité (pédagogique et/ou réciprocité).

Lors de sa séance du 31 mars 2025 (DEL-2025-106), le conseil municipal a approuvé l'attribution au collège Auguste et Jean Renoir de deux subventions pour un montant total de 1 256,25 euros, ainsi réparties :

Etablissement	Détail demande subvention	Montant	Subvention forfaitaire/élève
Collège Renoir	Déplacement de 49 élèves en Angleterre du 30 mars au 04 avril 2025	918,75 €	18,75 €
	Déplacement de 18 élèves à Oldenburg en Allemagne du 20 mai au 27 mai 2025	337,50 €	18,75 €

Or une erreur a été commise dans le calcul de ces subventions. Conformément aux dispositions du barème d'attribution des subventions aux établissements scolaires dans le cadre de l'aide à la mobilité internationale, les montants attribués devraient être les suivants, portant le soutien de la Ville à 2 261,25 euros :

Etablissement	Détail demande subvention	Montant	Subvention forfaitaire/élève
Collège Renoir	Déplacement de 49 élèves en Angleterre du 30 mars au 04 avril 2025	1 653,75 €	33,75 €
	Déplacement de 18 élèves à Oldenburg en Allemagne du 20 mai au 27 mai 2025	607,50 €	33,75 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération DEL-2024-279 du conseil municipal du 30 septembre 2024

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mai 2025

DELIBERE

Dans le cadre du dispositif d'attribution de subventions aux établissements scolaires pour les séjours linguistiques et les échanges scolaires qu'ils organisent, attribue deux subventions versées en une seule fois, d'un montant total de 2 261,25 €, au collège Auguste et Jean Renoir, conformément aux informations mentionnées dans le tableau ci-dessus.

Abroge partiellement la délibération DEL-2025-106 du 31 mars 2025 en ce qu'elle attribue deux subventions à ce même établissement pour un montant total de 1 256,25 €.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.



Intervention pour information : Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Délibération n° DEL-2025-162 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2025-163

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Quartier Doutre - Quai des Carmes - Cession de gré à gré d'un bien de type modulaire au profit de la SARL La Maison du quai

Rapporteur : Florian RAPIN

EXPOSE

La Ville d'Angers a décidé de mettre en vente un bien de type modulaire d'une surface d'environ 20 m² dont elle est propriétaire.

La SARL La Maison du quai, précédemment occupante dudit modulaire *via* une convention d'occupation temporaire et précaire du domaine public, a souhaité acquérir ce bien.

Un accord a été trouvé entre les parties au prix de 11 000 € net vendeur.

Les conditions et modalités de cette cession sont détaillées dans le contrat de cession annexé à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2222-22

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mai 2025

Considérant l'avis de la commission Aménagements et cadre de vie du 13 mai 2025

DELIBERE

Approuve la cession de gré à gré du bien de type modulaire d'une superficie d'environ 20 m² au profit de la SARL La Maison du quai moyennant le prix de 11 000 € net vendeur, selon les modalités définies dans le contrat de cession joint.

Autorise le maire ou son représentant à signer ce contrat.

Impute la recette sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.



Délibération n° DEL-2025-163 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2025-164

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Angers - Quartier Centre-ville - La Fayette-Eblé – Rue Alberic Dubois - Podeliha - Acquisition en vefa de 13 logements - Garantie d'emprunt

Rapporteur : Christophe BÉCHU

EXPOSE

La société anonyme d'habitation à loyer modéré (SA HLM) Podeliha envisage de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignation un emprunt d'un montant global de 2 922 015 €.

Cet emprunt, qui s'inscrit dans le cadre de l'opération dénommée « Miroir », est destiné à financer l'acquisition en vefa (vente en l'état futur d'achèvement) de 13 logements locatifs intermédiaires situés quartier Centre-ville - La Fayette - Eblé, rue Alberic Dubois, à Angers.

Par délibération n° DEL-2025-77 du 24 février 2025, le conseil municipal a accordé sa garantie d'emprunt à hauteur de 50 % sur la base du contrat de prêt n°165031 de la Caisse des dépôts et consignations. Ce contrat, déclaré caduc, nécessite l'abrogation de la délibération correspondante et son remplacement par une nouvelle décision fondée sur le contrat de prêt n°171146.

La SA HLM Podeliha sollicite, à cet effet, la réitération de la garantie de la Ville d'Angers, à hauteur de 50 % du montant emprunté, en complément des 50 % garantis par Angers Loire Métropole

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2,

Vu l'article 2305 du code civil,

Vu les statuts de la Ville d'Angers,

Vu la délibération n°DEL-2025-77 du conseil municipal du 24 février 2025,

Considérant le contrat de prêt n°171146 en annexe signé entre la SA HLM Podeliha l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mai 2025

DELIBERE

Abroge la délibération n°DEL-2025-77 du conseil municipal du 24 février 2025.

Accorde la garantie de la Ville d'Angers, à hauteur de 50 %, à la SA HLM Podeliha pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 922 015 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°171146 constitué de deux lignes de prêt. Cet emprunt est destiné au financement de l'acquisition en vefa de 13 logements locatifs intermédiaires situés quartier Centre-ville - La Fayette - Eblé, rue Alberic Dubois, à Angers.

La garantie de la Ville d'Angers est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 461 007,50 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Le contrat de prêt n°171146 est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la ville d'Angers est accordée à hauteur de 50 % du capital restant dû pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA HLM Podeliha dont elle ne se serait pas acquittée à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville d'Angers s'engage à se substituer à la SA HLM Podeliha pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Autorise le maire ou le premier adjoint au maire à signer tout document afférent aux emprunts.



***Délibération n° DEL-2025-164 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: Mme Bénédicte BRETIN, M. William BOUCHER,
Mme Roselyne BIENVENU, Mme Constance NEBBULA.***



Délibération n° DEL-2025-165

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Angers - Quartier Doutre - Saint-Jacques - Nazareth - Boulevard Albert Camus - Résidence "Les terrasses de la Garenne" - Logi-Ouest - Réhabilitation de 48 logements - Garantie d'emprunts

Rapporteur : Christophe BÉCHU

EXPOSE

La société anonyme d'habitations à loyer modéré (SA HLM) Logi-Ouest envisage de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations un emprunt d'un montant de 1 607 569 €.

Cet emprunt est destiné à financer la réhabilitation de 48 logements situés dans le quartier de la Doutre - Saint-Jacques - Nazareth, boulevard Albert Camus, résidence « Les terrasses de la Garenne » à Angers.

La SA HLM Logi-Ouest sollicite, à cet effet, la garantie de la Ville à hauteur de 50 % du montant emprunté, en complément des 50 % garantis par Angers Loire Métropole.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu les statuts de la Ville d'Angers,

Considérant le contrat de prêt signé n°170508 joint en annexe entre la SA HLM Logi-Ouest, l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations.

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mai 2025

DELIBERE

Accorde la garantie de la Ville d'Angers, à hauteur de 50 %, à la SA HLM Logi-Ouest pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 1 607 569 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°170508 constitué de deux lignes de prêt afin de financer la réhabilitation de 48 logements situés dans le quartier de la Doutre - Saint-Jacques - Nazareth, boulevard Albert Camus, résidence « Les terrasses de la Garenne » à Angers.

La garantie de la Ville d'Angers est accordée à hauteur de la somme en principal de 803 784,50 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Le contrat de prêt est joint n°170508 en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la ville d'Angers est accordée à hauteur de 50 % du capital restant dû pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA HLM Logi-Ouest dont elle ne se serait pas acquittée à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville d'Angers s'engage à se substituer à la SA HLM Logi-Ouest pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'engage pendant toute la durée des prêts à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la SA HLM Logi-Ouest et la Ville d'Angers.

Autorise le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente garantie d'emprunts.



***Délibération n° DEL-2025-165 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: M. Stéphane PABRITZ, Mme Roselyne BIENVENU.***



Délibération n° DEL-2025-166

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Angers - Quartier Saint-Serge - Ney - Chalouère - Caserne Desjardins "Les Merlinettes", rue Robert Surcouf - Podeliha - Construction de 17 logements - Garantie d'emprunts

Rapporteur : Christophe BÉCHU

EXPOSE

La société anonyme d'habitation à loyer modéré (SA HLM) Podeliha envisage de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations un emprunt d'un montant global de 2 372 627 €.

Cet emprunt est destiné à financer la construction de 17 logements à la caserne Desjardins « Les Merlinettes », situés dans le quartier Saint-Serge - Ney - Chalouère au 17 rue Robert Surcouf à Angers.

La SA HLM Podeliha sollicite, à cet effet, la garantie de la Ville d'Angers à hauteur de 50 % du montant emprunté, en complément des 50 % garantis par Angers Loire Métropole.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2,

Vu l'article 2305 du code civil,

Vu les statuts de la Ville d'Angers,

Considérant le contrat de prêt signé n°169977 joint en annexe entre la SA HLM Podeliha, l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mai 2025

DELIBERE

Accorde la garantie de la Ville d'Angers, à hauteur de 50 %, à la SA HLM Podeliha pour le paiement des annuités (intérêts et capital) d'un emprunt d'un montant total de 2 372 627 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°169977 constitué de quatre lignes de prêt afin de financer la construction de 17 logements à la caserne Desjardins « Les Merlinettes », situés quartier Saint-Serge - Ney - Chalouère, au 17 rue Robert Surcouf à Angers.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 186 313,50 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Le contrat de prêt n°169977 est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la Ville d'Angers est accordée à hauteur de 50 % du capital restant dû pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA HLM Podeliha dont elle ne se serait pas acquittée à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville d'Angers s'engage à se substituer à la SA HLM Podeliha pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la SA HLM Podeliha et la Ville d'Angers.

Autorise le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente garantie d'emprunts.



***Délibération n° DEL-2025-166 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'ont pas pris part au vote: Mme Bénédicte BRETIN, M. William BOUCHER,
Mme Roselyne BIENVENU, Mme Constance NEBBULA.***



Délibération n° DEL-2025-167

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Angers - ZAC des Capucins - Secteur des Bretonnières - OFS Racines - Acquisition foncière - Garantie d'emprunts

Rapporteur : Christophe BÉCHU

EXPOSE

L'Organisme de foncier solidaire (OFS) Racines envisage de contracter auprès du Crédit Mutuel et d'Action Logement deux emprunts pour un montant respectif de 530 000 € et 80 000 €.

S'inscrivant dans la perspective de développement d'une offre de logements en bail réel solidaire, ces emprunts sont destinés à financer l'acquisition de terrains situés dans la zone d'aménagement concertée (ZAC) des Capucins, secteur des Bretonnières à Angers.

L'OFS Racines sollicite, à cet effet, la garantie de la Ville d'Angers à hauteur de 50 % du montant emprunté en complément des 50 % garantis par Angers Loire Métropole.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2,

Vu l'article 2305 du code civil,

Vu les statuts de la Ville d'Angers,

Considérant le contrat de prêt n°10278 36811 00020195601 joint en annexe entre l'OFS Racines, l'emprunteur et le Crédit Mutuel.

Considérant le contrat de prêt n° 1096746 joint en annexe entre l'OFS Racines, l'emprunteur et Action Logement.

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mai 2025

DELIBERE

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 50 %, du capital restant dû, à l'OFS Racines pour le paiement des annuités (intérêts et capital) d'un emprunt d'un montant de 530 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès du Crédit Mutuel, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 10278 36811 00020195601 afin de financer l'acquisition de terrains situés dans la ZAC des Capucins, secteur des Bretonnières à Angers.

Le contrat de prêt n°10278 36811 00020195601 est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente décision.

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 50 % du capital restant dû, à l'OFS Racines pour le paiement des annuités (intérêts et capital) d'un emprunt d'un montant de 80 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès d'Action Logement, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°1096746 afin de financer l'acquisition de terrains situés dans la ZAC des Capucins, secteur des Bretonnières à Angers.

L'offre de prêt n°1096746 est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente décision.

La garantie de la ville d'Angers est accordée à hauteur de 50 % du capital restant dû pour la durée totale des deux prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée du Crédit Mutuel et d'Action Logement, La Ville d'Angers s'engage à se substituer à l'OFS Racines pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'engage pendant toute la durée des prêts à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Autorise le maire ou son représentant à signer tout document afférent à la garantie d'emprunt.



***Délibération n° DEL-2025-167 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés
N'a pas pris part au vote: M. Simon GIGAN.***



Délibération n° DEL-2025-168

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES -

Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation

Rapporteur : Christophe BÉCHU

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite vendre par voie d'enchères tous les types de biens réformés autorisés par la loi. La réalisation des ventes par ce procédé a notamment pour objectif la transparence des transactions par la participation ouverte à tout internaute.

La société Moniteur Live met à disposition de la Ville d'Angers une solution en ligne de courtage d'enchères.

Une liste de matériels est soumise ce jour à approbation. Elle comporte la description du produit, l'état sommaire de son fonctionnement, son prix minimal et sa mise à prix. La vente se réalisera sur cette base, en l'état et sans garantie.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 mai 2025

DELIBERE

Approuve la liste des matériels mentionnée en annexe pour la soumettre à la vente par voie de courtage d'enchères en ligne.

Autorise le maire ou son représentant à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère et à signer les actes de vente correspondants.

Impute les recettes sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.



Délibération n° DEL-2025-168 : le Conseil Adopte à l'unanimité



LISTE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

*Date de transmission au
contrôle de légalité*

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE

DM-2025-194	Musées d'Angers - Contrat de mise à disposition d'espaces avec l'Ecole supérieure des Pays de Loire (ESPL) d'Angers	10 avril 2025
DM-2025-199	Musées d'Angers – Contrat de mise à disposition d'espace avec le Crédit mutuel professions de santé d'Angers	23 avril 2025
DM-2025-201	Théâtre Chanzy - Saison 2025/2026 - Contrats de mise à disposition avec l'association Tendances, l'école de danse Mélanie Piedsnoirs, le collège Mongazon, l'école Jean-Jacques Rousseau et l'école Joseph Cussonneau	23 avril 2025
DM-2025-202	Théâtre Chanzy - Saison 2025/2026 - Contrat de mise à disposition avec l'association pour la connaissance, la sauvegarde et la promotion des orgues du Maine-et-Loire - CSPO 49	23 avril 2025
DM-2025-203	Salle Claude Chabrol - Saison 2024/2025 - Contrats de mise à disposition avec la compagnie Zalatai représentée par No Cornette Production et le collège François Rabelais	23 avril 2025
DM-2025-205	Angers Patrimoine - Avenant n°2 à la convention de partenariat avec l'Université d'Angers	25 avril 2025
DM-2025-206	Musées d'Angers - Contrat de prêt avec le Département des Côtes-d'Armor	25 avril 2025
DM-2025-207	Musées d'Angers - Contrat de prêt avec le musée des Beaux-Arts de la Ville de Rennes	25 avril 2025
DM-2025-208	Musées d'Angers - Contrat de prêt avec le Palais des Beaux-Arts de Bruxelles en Belgique	25 avril 2025
DM-2025-209	Musées d'Angers - Convention de partenariat avec le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) d'Angers	25 avril 2025
DM-2025-211	Salle Claude Chabrol - Saison 2024/2025 - Contrats de location avec Cinéma et cultures d'Afrique, l'Université Angevine du Temps Libre et l'IUT d'Angers	29 avril 2025
DM-2025-213	Salle Claude Chabrol - Saison 2024/2025 - Contrat de cession de droit avec l'Association Anora	29 avril 2025
DM-2025-215	Musées d'Angers - Contrat de prêt avec la Ville de Saint-Tropez	29 avril 2025

DM-2025-216	Musées d'Angers - Contrat de prêt avec le Département de Moselle	29 avril 2025
DM-2025-217	Musées d'Angers - Convention de partenariat avec le Centre national de danse contemporaine (CNDC) d'Angers	29 avril 2025
DM-2025-218	Musées d'Angers - Nuit Étudiante - Convention de partenariat artistique et culturel avec l'Université d'Angers et le Centre régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Nantes (CROUS)	29 avril 2025
DM-2025-219	Musées d'Angers - Ventes de produits et d'ouvrages à compter de février 2025	29 avril 2025
DM-2025-223	Musées d'Angers – Contrat de mise à disposition d'espace avec la Société d'études numismatiques et archéologiques (SÉNA) de Paris	02 mai 2025
DM-2025-224	Musées d'Angers - Contrat de mise à disposition d'espaces avec l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) d'Angers	02 mai 2025
DM-2025-227	Musée d'Angers – 13ème Concours international des mini-textiles - Convention de mécénat avec la société Ligerim Caremo d'Angers	05 mai 2025
DM-2025-228	Musées d'Angers - Contrat de prêt avec le musée d'Art moderne de la Ville de Paris	05 mai 2025
DM-2025-229	Musées d'Angers - Convention de partenariat avec la Maison Julien Gracq	05 mai 2025

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

DM-2025-196	"Tout Angers bouge " - Convention avec la Protection Civile du Maine-et-Loire pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours	10 avril 2025
DM-2025-198	"Urban stage indoor" - Convention de partenariat avec le Centre national de danse contemporaine d'Angers (CNDC) pour une initiation à la pratique de la danse en faveur des jeunes des quartiers	18 avril 2025
DM-2025-204	"Tout Angers bouge" - Convention avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours sur le plan d'eau du parc du lac de Maine le 1 ^{er} juin 2025	25 avril 2025

POLITIQUES EDUCATIVES ET FAMILLE

DM-2025-210	Occupation des locaux de l'école Condorcet - Convention de mise à disposition avec l'association Les Francas	29 avril 2025
DM-2025-221	Occupation des locaux de l'école Condorcet - Convention de mise à disposition avec l'association Atelier Lyrique Angevin	02 mai 2025
DM-2025-225	Restauration Accueil de loisirs - Contrat de prestation de service avec Restoria - Locaux Saint-Serge et Sainte-Cécile	05 mai 2025

DM-2025-226	Projet d'inclusion de deux enfants – Avenant à la convention conclue avec Etablissement pour enfants et adolescents polyhandicapés (EEAP) La Tremblaye	05 mai 2025
DM-2025-197	Pôle Éducation, Famille, Culture et Sports - Tarification 2024/2025	14 avril 2025

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN

DM-2025-192	Legs au profit de la Ville d'Angers - Paris - 5, rue Auguste Chabrières - Mandat de vente	07 avril 2025
-------------	---	---------------

BATIMENTS

DM-2025-193	Quartier Centre-Ville - Locaux 12 rue Chevreul - Convention de mise à disposition avec Angers Loire Métropole	09 avril 2025
DM-2025-195	Quartier Deux Croix/Banchais - 17 rue de Jérusalem - Convention de mise à disposition avec l'association Ariane	10 avril 2025
DM-2025-200	Quartier Belle-Beille - GS et crèche Montesquieu - 35 rue de la Barre - Convention de mise à disposition avec l'association Handicap Anjou	23 avril 2025
DM-2025-212	Quartier Madeleine/Saint Léonard - Groupe scolaire Alfred Clément - 32 bis rue de la Madeleine - Convention d'occupation précaire avec astreinte d'un logement de fonction avec Monsieur Sabri JAZIRI	29 avril 2025
DM-2025-214	Quartier Saint-Serge/Ney/Chalouère - Locaux associatifs Desjardins - 25 rue Villebois Mareuil - Convention de mise à disposition avec l'association Great Nannies	29 avril 2025
DM-2025-220	Quartier Madeleine/Saint Léonard - 34 rue des Noyers - Convention de mise à disposition avec l'association COP 1	02 mai 2025
DM-2025-222	Quartier Centre-Ville - Multi Sites - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition avec la Société SFR FIBRE SAS	02 mai 2025

FINANCES

DM-2025-191	FINANCES - Réalisation d'un emprunt de 2 millions d'euros auprès de la Nouvelle Economie Fraternelle (NEF)	07 avril 2025
-------------	--	---------------



Liste des marchés pris en application de la délégation donnée par le conseil municipal au maire par délibération n° DEL-2024-230 du 23/09/2024

Marchés attribués du 01 mars au 31 mars 2025

N° de marché / AC	Types Marché	Objet du marché	Libellé des lots ou lot unique	Entreprise attributaire	Code postal	Ville	MONTANT ANNUEL ou ESTIME
25 012 01	T	Mise en conformité de l'ascenseur Immeuble Pôle Média	Lot unique	TK ELEVATOR	49000	ANGERS	19 650,00
25 013 01	PI	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le remplacement des éclairages sur cinq groupes scolaires	Lot unique	YAC INGENIERIE	49480	VERRIERES EN ANJOU	4 500,00
25 014 01	F	Location d'emballages (bouteilles) et l'achat de recharges de gaz industriels pour les besoins de la Ville d'Angers.	Lot unique	AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE	75007	Paris	39 999,00
25 015 01	PI	Mission de programmation pour la rénovation et le réaménagement du Centre Jacques Tati dans le Quartier Belle-Beille à Angers	Lot unique	PREPROGRAM	35760	SAINT-GRÉGOIRE	16 860,00
25 016 01	F	Acquisition de 10 totems caisson bois	Lot unique	CELIZE	92120	Montrouge	36 825,00
25 017 01	S	Nettoyage manuel des berges de Maine	Lot unique	Regie de quartier d'Angers	49100	ANGERS	39 999,00
25 018 01	PI	audit financier du club Etoile Angers Basket (EAB)	Lot unique	FIDACO	49070	Beaucouzé	6 500,00
25 019 01	S	Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation d'un terrain synthétique de football	Lot unique	OSMOSE	59520	Marquette-Lez-Lille	12 500,00

Sur 8 attributaires : 2 sont établis à Angers, 2 à Angers Loire Métropole, 4 en France



M. le Maire – Vous avez reçu la liste des décisions et la liste des marchés que j'ai été amené à prendre en vertu de l'article L. 2122-22. Je vous demande de m'en donner acte.

Liste des décisions : le conseil municipal prend acte.

Liste des marchés conclus en application de la délégation du conseil au maire : le conseil municipal prend acte.

Débat autour du vœu « Angers, ville antifasciste » proposé par le groupe Demain Angers et du vœu « La Ville d'Angers s'oppose aux extrêmes et réaffirme son attachement aux valeurs républicaines » proposé par le maire et le groupe Angers pour vous. Aucun des deux vœux n'est finalement mis au vote.



La séance est levée à 20 heures 30



Le secrétaire de séance

Le Maire

Mme Alexa CHAMORET

Christophe BÉCHU

